



LE CHASSEUR ARDENNAIS



**ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS**

DIRECTION
Joseph ANDRE
Rue des Morseux 10 - 6670 Gouvry
Tél. 080/51 73 73

SECRETARIAT
François GUIOT
Bd. Léopold III, 19 Bte 13 - 1030 Bruxelles
Tél. 02/216 78 79

VIELSALM

Dimanche 29 avril 1990

CONGRES NATIONAL



L'église de Vielsalm vue du lac

LISTE D'ADRESSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIRIGEANTS DES SECTIONS REGIONALES

PRESIDENT D'HONNEUR: Général-major e.r. Lucien CHAMPION — Boulevard du Souverain 213, Bte 1 A — 1160 Bruxelles
PRESIDENT NATIONAL HONORAIRE: M. Albert HUBERT, rue Gabrielle 59 (Bte 2) — 1180 Bruxelles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL

Joseph ANDRE
Rue des Morsieux 10
6670 Gouvy
Tél. (080) 51 73 73

VICE-PRESIDENTS NATIONAUX:

Jean GOFFART
Rue des Rogations 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56

Marcel JACQUES
Rue d'Orval 22
6820 Florenville
Tél. (061) 31 31 12

Georges GILSCOU
Rue de Bruxelles 60
5000 Namur
Tél. (081) 22 34 64

Marcel LEURIS
Rue du Péntancier 15
5406 Waha
Tél. (084) 31 53 45

SECRETAIRE NATIONAL:

François GIJOT
Boulevard Léopold III 19, Bte 13
1030 Bruxelles
Tél. (02) 216 78 79

SECRETAIRE NATIONAL-ADJOINT

René LAURANT
Bd. Pire Lefebvre Desnouette 85,
1420 Erame-Ailleud
Tél. (02) 384 62 33

TRESORIER NATIONAL:

Raymond THILTEGES
Rue d'Orval 6,
6705 Watzing (Bonnert)
Tél. (063) 22 40 95

C.C.P. de la trésorerie nationale de la Fraternelle:
000-0344969-37

TRESORIER NATIONAL-ADJOINT:

Charles GRIMONSTIER
Rue de Ville #1, 6700 Arlon
Tél. (063) 22 44 68

ADMINISTRATEURS:

Administrateur du bulletin:

Administrateurs-Conseillers:

Jacques ARNOULD
Tupenliam 30
1900 Overghe
Tél. (02) 657 07 06

Colonel e.r. Louis MARLIERE
Avenue Henrijean 15
4880 Spa
Tél. (087) 77 18 84

Colonel e.r. René MOINY
Bosmont 4
5340 Geveas
Tél. (063) 67 72 18

Délégués des sections:

† Emile ANSELME (Huy)
Lt-Colonel e.r. Camille BERNARD
(Son: 1 Cha)
Jean BRANCART (Liège)

Kléber CADY (Bastogne)
Joseph COLARD (Bouillon)
Auguste COLLE (Braibant)

Emile COLSON (Bertrix)
Pierre DELATTE (Hainaut)
Colonel e.r. Arthur DERILLE
Rue du Cibet 4
6741 Vance (Etralle)

Tél. (063) 45 50 87
Roger FRANÇOIS (Florenville)
Joseph LABIOUSE (St-Hubert)

Albert MICHEL (Houffalize)
Rue L. Dabois 47,
6876 Houdremont
Louis MASSIN (Vrton)

Léopold MISSON (Namur)
Desiré PIRLOT (Marche)
Guy REMACLE (Vielsalm)

Rena REMICHE (Neufchâteau)
Victor SELECK (Erezée)
Jean SIBENALER (Arlon)
Leon SPOIDENNE (Athus)

SECTIONS REGIONALES

ARLON

C.C.P. 000-0980849-82

Président:
Jean SIBENALER
Rue de Deskirch 128, 6700 Arlon
Tél. (063) 22 23 93

Secrétaire:
Aphonse COLLETTE
Rue de la Libération 5, 6702 Attart
Tél. (063) 22 49 81

Trésorier:
Nicolas SIBENALER
Avenue de Longwy 65, 6700 Arlon
Tél. (063) 22 79 52

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE - SELANGE - HALANZY

C.C.P. 000-0701206-90

Président:
Leon SPOIDENNE
Rue du Panorama 7, 6790 Athus
Tél. (063) 37 81 98

Secrétaire:
André PERIN
Rue de l'Attiénee 6, 6790 Athus
Tél. (063) 37 61 59

Trésorier:
Joseph CLAUDE
Rue du Panorama 73, 6790 Athus
Tél. (063) 37 59 15

BASTOGNE - MARTELANGE - VAUX-SUR-SURE

C.C.P. 000-0240928-77

Président:
Kléber CADY
Avenue de l'Indépendance 2
6650 Bastogne
Tél. (062) 21 37 66

Secrétaire:
Louis ZINJE
Avenue Roi Baudouin 39
6650 Bastogne

Trésorier:
† Jean WELES
Rue des Roches 1
6650 Bastogne - Tél. (062) 21 17 79

BERTRIX - PALISEUL

C.C.P. 000-0380547-16

Président:
Emile COLSON
Cité des Chasseurs Ardennais 2,
6803 Herbeumont
Tél. (061) 41 10 76

Secrétaire-Trésorier:
Marcel LEBAS
La Crémallière 29A
6801 Orgoo - Tél. (061) 41 17 02

BOUILLON

C.C.P. 000-0512180-20

Président:
Joseph COLLETTE
Rue Georges Lorand 21
6830 Bouillon - Tél. (061) 46 75 14

Vice-Président et secrétaire f.f.:

Gustave DOURIGEON
Grand-rue 14
6830 Bouillon - Tél. (061) 46 63 93

Trésorier:
Clément DRASPHER
Rue des Hautes Voies 35
6830 Bouillon - Tél. (061) 46 62 34

BRABANT

C.C.P. 000-0052242-35

Président:
Albert GUSTIN
Rue des Fusillés 21
1340 Ottignies-LLN
Tél. (010) 41 03 31

Secrétaire:
Eugène WAUTERS
Avenue Charles-Quint 220/3
1080 Bruxelles - Tél. (02) 468 08 57

Trésorier:
Auguste COLLE
Rue Le Tison 9
1040 Bruxelles - Tél. (02) 736 23 64

EREZEE

C.C.P. 000-0818671-94

Président:
Victor SELECK
Centre n° 42
6584 Dochampes
6584 Dochampes - Tél. (084) 44 40 02

Secrétaire-Trésorier:
Roger THIRION
Rue de Devantave 62
6584 Dochampes - Tél. (084) 44 40 02

ETALLE - HABAY - TINTIGNY

C.C.P. 000-0823562-44

Président:
Odon BODEUX
Quais 8 - 6733 Houdremont
Tél. (063) 41 11 39

Secrétaire-Trésorier:
Jacques RICHARD, r. Ricé 13,
6730 Hainnsart-Marbohan - T. (063) 41 15 97

FLORENVILLE

C.C.P. 000-0804697-88

Président:
Roger FRANÇOIS
Place Albert 1^{er} 49, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 46 87

Secrétaire:
Louis DUPONT
Rue de France 55, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 43 71

Trésorier:
Marcel JACQUES
Rue d'Orval 22, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 31 12

HAINAUT

C.B. 795-5142848-91

Président:
Pierre DELATTE
Chemin du Gratte-Saulx 5-7
La Maladie - 6530 Thuin
Tél. (071) 59 13 38

Secrétaire:

Mireille SMECKENS
Rue des Cantines 52
6990 Couillet - Tél. (071) 43 19 37

Trésorier:
Aphonse SCHELLENS
Rue Jean Volckers 53, 6210 Ransart
Tél. (061) 27 38 29

HOUFFALIZE - CINEY - GEDINNE

C.C.P. 000-0762137-08

Président:
Joseph ANDRE
Rue des Morsieux 10 - 6670 Gouvy
Tél. (080) 51 73 73

Secrétaire-Trésorier:
Jean-Marie OCTAVE
Montleban 30A - 6674 Gouvy - Tél. (080) 51 77 44

HUY

C.C.P. 000-0718609-15

Président:
† Emile ANSELME
Rue Sainte-Yvette 109, 5200 Huy
Tél. (085) 21 25 43

Secrétaire-Trésorier:
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5250 Antheit
Tél. (085) 21 46 88

LIEGE - VERVIERS

C.C.P. 000-0900416-62

Président:
Jean BRICART
Rue des Chateaux 5
4220 Jemeppe (Seraing) - Tél. (041) 33 84 29

Secrétaire:
Charles BECCACECI
Rue de la Grayère 108
4100 Seraing - Tél. (041) 37 45 48

Trésorier:

Paul THOMAS
Rue Ther Andert 29
4130 Ergis - Tél. (041) 75 20 76

MARCHE-EN-FAMENNE

C.C.P. 068-0127020-74

Président:
Desiré PIRLOT
Route de Hologne, 5406 Waha
Tél. (084) 31 15 54

Secrétaire-Trésorier:
Emile DUMONT
Rue Hubert Gouverneur 12
5400 Marche-en-Famenne - Tél. (084) 31 40 30

NAMUR

C.C.P. 000-0364057-16

Président:
Guy DARGE
Avenue de la Vequée 171,
5730 MALONNE - Tél. (031) 44 41 87

Secrétaire:
Pierre FRANKART
Rue Fostrie 8,
5190 Yvoir (Evehalles) - Tél. (082) 61 23 41

Trésorier a.l.:
Guy DARGE
Avenue de la Vequée 171,
5730 MALONNE - Tél. (031) 44 41 87

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

C.C.P. 000 0715193-12

Président:
René REMICHE
Rue de la Justice 1 A
6620 Neufchâteau
Tél. (061) 27 38 29

Secrétaire-Trésorier:
Theo LEDENT
Route de St-Pierre 11
6600 Libramont
Tél. (061) 22 24 77

SAINT-HUBERT

C.C.P. 000-0800173-30

Président:
Jean GOFFART
Rue des Rogations 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56

Secrétaire-Trésorier:
Joseph LABIOUSE
Rue du Home 24
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 15 42

VIELSALM

C.C.P. 000-0870976-13

Président a.l.:
Guy REMACLE-SEVRIN
Rue Jean Bertholet 2
6990 Vielsalm
Tél. (080) 21 31 89

Secrétaire:
Charles BECCACECI
Rue de la Grayère 108
4100 Seraing - Tél. (041) 37 45 48

Trésorier:
Julien DUMONT
Rue de Rencheux 34
6990 Vielsalm - Tél. (080) 21 61 22

Trésorier:

Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 67 45

VIRTON

C.C.P. 000-0729100-48

Président:
Lucien MASSIN
Avenue Bouvier 110, 6762 Saint-Mard
Tél. (063) 57 73 04

Secrétaire-Trésorier:
Ghislain BAAR
Rue Station 22
6762 Saint-Mard

1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

C.C.P. 000-0580627580-17

Président:
Lt-Colonel e.r. C. BERNARD
3 sur les Hys
5400 Marche-en-Famenne
Tél. (084) 31 53 45

Secrétaire-Trésorier:
Marcel LEUFIS

VIELSALM

Dimanche 29 avril 1990

CONGRES NATIONAL

de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais

PROGRAMME

- 9 h 15 Rassemblement rue de l'Hôtel de Ville et mise en place
Entrée par la rue du Parc (toilettes sur place)
- 9 h 45 Dépôt de fleurs au Monument des 3^e et 6^e Rgt Ch A
- 10 h 00 Défilé devant les autorités et cortège emmené par la Royale Fanfare Concordia
de Salmchâteau par la rue du Vieux Marché (environ 350 mètres en terrain plat)
- 10 h 15 Arrivée à l'Eglise décanale et mise en place
- 10 h 30 Grand messe célébrée par Monsieur le doyen DROPSY
Homélie par M. l'Abbé SERON, ancien brancardier Ch A
Chorale sous la direction de Monsieur DEPREZ
Sonneries par la Royale Concordia de Salmchâteau
- 12 h 00 **ASSEMBLEE GENERALE** en l'église décanale
- 13 h 00 Repas de corps au hall omnisports du 3 Chasseurs Ardennais

MENU

Apéritif
Assiette ardennaise
Crème du Barry
Grogna de nos Ardennes
relevé au beaujolais
Pommes persillées
Poires aérées
Fromage de Vielsalm
Gâteau de la Forêt noire
Café

Boisson:
½ bouteille de côtes du Rhône par personne

PRIX DU REPAS: 750 F
tout compris, par personne.

Aux différents bars:
boissons à des prix démocratiques

et en plus bon appétit et de la bonne humeur

- 1) Il ne sera admis aucune vente d'insignes ou autres objets.
- 2) Tombola «express» au cours de l'après-midi.
- 3) Le départ des cars vers la caserne se fera par l'avenue de la Salm.
- 4) **INSCRIPTION: uniquement dans les sections.**
DATE LIMITE A RESPECTER: 18 AVRIL

Paiement par les sections au CCP 000-0870976-13 de Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section de Vielsalm.

Le présent avis tient lieu de convocation à l'Assemblée Générale Statutaire de la Fraternelle (Article 30 des statuts).

Complément d'information dans la chronique des sections.

Tous les Chasseurs Ardennais doivent porter fièrement le béret vert.



Bibliographie

MAI 1940: UNE EXTRAORDINAIRE ÉVOCATION

«**Mai 1940 La campagne des dix-huit jours**» (1): voici un album réellement **extraordinaire** puisqu'il offre aux passionnés de cette époque plus de cinq cents photos évocatrices, émouvantes mais surtout dans leur plus grande majorité **INÉDITES!** Photos de source allemande, française, britannique ou belge, accompagnées chacune d'un commentaire d'une exceptionnelle précision sur les lieux (plus de quatre cents localités belges sont évoquées), les circonstances, les corps d'armée, le matériel militaire, les combattants et jusqu'aux expressions des personnes, tout a été analysé et vérifié dans les plus infimes détails, photos, commentaires et introductions des trente chapitres («Le fort le plus puissant du monde...», «La cavalerie française à l'est de la Meuse», «Sur la ligne KW», «L'abandon d'Anvers», «Bruxelles occupé», «La Lys», «La grande misère des réfugiés», etc.) constituant dans leur ensemble une saisissante évocation de mai 1940.

Comment une telle mine s'est-elle soudain révélée après cinquante ans et alors que, très peu de photos ayant été prises par des Belges au cours de la campagne proprement dite, nous n'avions toujours eu droit jusqu'ici qu'aux mêmes clichés éculés? Parce que des millions de photos furent prises à des fins de propagande par les Allemands eux-mêmes, parce que, alors que l'ordre avait été donné de les détruire dans les derniers jours de la guerre, un Allemand les a sauvées de justesse mais qu'elles ne revinrent en Allemagne que dans les années soixante après avoir transité par les États-Unis! Parce que, passionné — et, soulignons-le, d'une passion désintéressée et non dans un but commercial — par le sujet, Peter Taghon a étudié ce fonds quasiment encore inexploité mais aussi ceux de l'Imperial War Museum en Angleterre et de l'E.P.C.A. en

France. Mais ce n'est pas tout: non rassasié par son butin, Peter Taghon est encore parti à la recherche de milliers d'anciens combattants allemands photographes amateurs: La plupart des photos ainsi collectées n'ayant pas de légendes, il a parcouru pendant des années des milliers de kilomètres pour retrouver le trajet parcouru par les événements. Une manne impressionnante à laquelle s'ajoute une documentation militaire impeccable (qui va jusqu'à l'identification de badges minuscules). A saluer aussi au passage la performance de la traductrice, Anne Morayns, qui n'a dû ménager ni son travail ni ses recherches pour restituer avec une telle rigueur et dans un français impeccable les termes techniques de la version originale néerlandaise.

«**Mai 40**» de Peter Taghon ne se lit pas, selon la formule consacrée, comme un roman. Il se feuillette comme un album de famille et se vit, ou se revit, comme si on y était...

(1) Peter Taghon: «**Mai 1940 La campagne des dix-huit jours**», Traduction d'Anne Morayns, Préface de Luc De Vos, 240 pp, 500 photos. 1.200 F. Editions Duculot.

CINQ ROIS: UN BEAU CADEAU D'ANNIVERSAIRES

Une excellente et souvent originale iconographie accompagne ce bel album qu'auteurs et éditeurs dédient à nos Souverains à l'occasion de leur trentième anniversaire de mariage, du soixantième anniversaire du Roi et du quarantième anniversaire de son accession au trône. Avec le talent qu'on leur connaît, Pierre Stéphane et Henri Van Daele parviennent en cent vingt-cinq pages de beau papier glacé (mais non glacé dans le ton!), sans verser dans l'hagiographie et même avec des pointes d'humour, à résumer les faits saillants, ombres et lumières, de la vie et de l'œuvre de nos «**Cinq**

Rois»(1) et de la famille royale. Des photos connues mais qu'on revoit avec plaisir, d'autres, nouvelles, qu'on s'étonne de découvrir, croyant bien, depuis le temps, les connaître toutes! Nos enfants ont, paraît-il des lacunes en histoire. Voilà qui leur rafraîchira agréablement la mémoire et peut-être aussi à certains d'entre nous. Il paraît aussi que les gens qui n'en ont pas nous envient notre famille royale. Tant pis, nous ne partageons pas, mais nous feuilleterons volontiers avec eux cet album qui leur dira — comme il le dit aux Souverains les sentiments qu'éprouvent toujours les Belges pour ces Cinq Rois qui tous sans exception ont été grands à leur façon.

(1) Pierre Stéphane, Henri Van Daele: «**Cinq Rois**», Editions Duculot, 980 F.

Pour les chassours et les autres
Michèle Lenoble-Pinson

«POIL ET PLUME»

Cet ouvrage de 240 pages, remarquablement présenté, avec une belle reliure et une couverture illustrée en carton fort, se résume dans son sous-titre: «Termes de chasse et langue courante — Vénerie, Fauconnerie, Chasse à tir».

Un véritable lexique de la chasse où le vocabulaire fort riche est resté authentiquement français. On y relève plus de trois cents expressions du français contemporain, expliquées, commentées, accompagnées de citations d'hier et d'aujourd'hui et de très jolies illustrations.

Ce qui ajoute à son intérêt, c'est que l'auteur est luxembourgeoise: en effet, Michèle Lenoble-Pinson, docteur ès lettres est originaire de Libramont et membre depuis peu de l'Académie Luxembourgeoise, ainsi que du Conseil international de la langue française.

Prix: 495 F — Editions Duculot, 1348 Louvain-la-Neuve.

EDITORIAL

«*Nous avons combattu pour la défense de nos libertés, n'essayons pas à présent de nous en débarrasser de bon gré.*»

Telle était la finale d'un article, dont j'étais l'auteur, paru dans le journal agricole «Le Luxembourgeois» le 10 mai 1941 en vue d'inciter les agriculteurs à refuser leur adhésion au mouvement corporatif instauré par l'occupant. Résultat: suppression du journal qui venait de paraître...

A l'heure actuelle ne pourrait-on pas répéter à nos dirigeants les mêmes paroles quand on voit nos libertés chèrement acquises nous échapper de plus en plus?

Dans les heures graves que nous vivons, ce qui devrait nous préoccuper davantage, c'est de veiller à travailler pour la prospérité de la Nation Belgique dans l'unité totale, et inculquer à la jeunesse la valeur de nos libertés retrouvées.



Paradoxalement, au moment où l'on envisage une Europe unie, notre Patrie est malmenée par des réformes dont le plus clair résultat est de dresser les Belges les uns contre les autres, cherchant astucieusement ce qui les sépare plutôt que d'exhiber ce qui les unit.

On a encouragé le remembrement des terres dans nos régions et on s'acharne au démantèlement du Pays!...

Comme quand le tocsin sonnait en 1914 et 1940, il est urgent de faire taire nos désaccords et de revenir à notre devise nationale: l'union fait la force. Rappelons à la jeune génération et surtout à ceux qui veulent saper l'unité du pays que les combattants de la 2^e guerre mondiale possédaient les vertus de courage exhibées par leurs aînés de 1914...

Même en fédéralisme bien compris, qui unit plus qu'il ne divise, (paroles Royales) restons dans la fraternité, fermement attachés à nos libertés et à la paix, fruits de luttes héroïques, et nous pourrons toujours clamer: Vivent la Belgique et son Roi.



CHAMBRE DES REPRESENTANTS DE BELGIQUE

Bulletin questions et réponses n° 82 du 24 octobre 1989

Ministre de la Défense nationale

Question n° 382 de M. Marc Olivier du 7 juillet 1989 (N.):

Musiques militaires en Belgique

Fourriez-vous me dire:

1. quelles musiques sont appelées à disparaître;
2. combien de musiciens seront licenciés;
3. quel est le coût du nouvel hébergement de la musique militaire?

Réponse: L'honorable membre trouvera ci-après réponse à sa question.

1. Les musiques des Chasseurs Ardennais et des Grenadiers sont dissoutes depuis le 3 juillet.
2. Aucun musicien n'a été licencié; les personnels de carrière ont été regroupés dans les musiques maintenues; les personnels temporaires ont été, après consultation, affectés à d'autres emplois.
3. En ce qui concerne les économies **espérées**, j'ai l'honneur de renvoyer l'honorable membre aux réponses fournies à la question parlementaire n° 63 posée par monsieur le sénateur Duquesne.

NDLR: la réponse à la question parlementaire n° 63 précisait que le Ministre de la Défense nationale, ESPERAIT une économie de 5.000.000 de frs pour terminer 1989 et une économie de 40.000.000 de frs pour l'année 1990 et suivantes.

L'ESPOIR faisant vivre, gageons que Monsieur Coëme vivra très... très vieux.

Question n° 42 de M. Vreven du 4 août 1989 (N.):

Fête nationale - Concert vespéral à Bruxelles.

Depuis des années, une série de chapelets militaires donnent un concert sur la Grand Place de Bruxelles à la veille de la fête nationale. Un concert commun figurait également au programme cette année. Des milliers de Bruxellois et de touristes étrangers assistent en effet chaque année à ce concert et passent la soirée

dans les rues du centre, au grand plaisir des pâtisseries, restaurateurs, tenanciers de débit de boisson et vendeurs de souvenirs. Quelques jours avant le 21 juillet, la suppression du «tattoo» a été annoncée à la **demande expresse du département de la Défense nationale**. Les économies seraient à l'origine de cette décision.

Tout le monde admet la nécessité de réaliser des économies draconiennes dans tous les départements. Nombreux seraient ceux, cependant, qui considéreraient la suppression d'une parade militaire à l'occasion de la Fête nationale comme une économie ridicule.

Il s'agit là d'une forme de relations publiques toujours utile pour les forces armées, qui peuvent ainsi améliorer leur image de marque.

Quel montant était prévu pour l'organisation de la parade supprimée? Quel montant était à la charge de la Défense nationale et à combien évalue-t-on l'intervention envisagée de la ville de Bruxelles?

Puisque l'on a supprimé, la parade, qui jouit incontestablement d'une grande popularité, pour quelles raisons n'a-t-on pas supprimé également d'autres événements et cérémonies? A ce propos, j'aimerais obtenir des renseignements concernant les dépenses faites le 21 juillet par la Défense nationale pour la mise en place et l'enlèvement des différentes tribunes à la Place des Palais. Quel pourcentage du coût de la parade aurait représenté sur l'ensemble des dépenses consacrées à la Fête nationale par la Défense nationale?

Le ministre ne craint-il pas que la population, ayant appris le même jour que notre pays a déclaré notre ancienne colonie quitte d'une dette de plus de 11 milliards de francs, juge ces économies grotesques?

Réponse: En réponse à la question posée par l'honorable membre, j'ai l'honneur de communiquer ce qui suit.

1. L'organisation de la traditionnelle parade de musiques militaires belges du 20 juillet sur la

Grand Place relève des attributions du bourgmestre de la ville de Bruxelles.

2. La parade entraîne les frais suivants:

- a) transport des musiciens: ± 100.000 francs;
- b) indemnités de nourriture:
 - (1) répétitions: ± 40.000 francs.
 - (2) prestation du 20 juillet: ± 145.000 francs.

La prise en charge de ces frais s'effectue comme suit:

- ± 145.000 francs par la ville de Bruxelles;
- ± 140.000 francs par la Défense nationale.

Le 10 avril 1989, la ville de Bruxelles m'a signifié que le plan d'assainissement des finances de la ville ne permettait plus d'intervenir dans les frais de fonctionnement de cette parade.

3. Les frais relatifs au montage et au démontage par les forces armées d'une partie des tribunes établies sur la Place des Palais à l'occasion du défilé du 21 juillet s'élève à 1.142.000 francs.

Ce montant est basé sur les frais réels de transport et ne tient pas compte des frais de personnel et de l'amortissement des véhicules, étant donné le caractère purement théorique que ces données pourraient revêtir.

Par rapport au montant précité, les frais de la parade des musiques militaires représentent dès lors un montant équivalent à ± 25 %.

NDLR: Faut-il faire un commentaire si on sait que la dette de l'Etat représente plus de 700 milliards de francs, que le déficit d'une certaine ville franchit allègrement le cap des 45 milliards de francs (pour ne citer que celle-là) et que nous avons libéré notre ancienne colonie d'une dette de 11 milliards de francs?

Afin de soutenir l'effort de Monsieur Coëme, n'auriez-vous pas UN franc à glisser dans sa tirelire ministérielle?

Faut-il rire ou faut-il pleurer? A vous de choisir.

D.V.

A l'heure ou de lamentables séparatistes déchirent le pays, il est bon de rappeler les chiffres dramatiques de ceux qui ont tout sacrifié pour sa défense et le maintien de son unité.

(Extrait du Cor de Chasse)

LE PRIX DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE POUR LA BELGIQUE

Pertes humaines: environ 10.000 militaires et 90.000 civils.

1. Campagne de 18 jours: 7.500 tués, 15.850 blessés.

2. Résistance intérieure: 15.892 morts sur 70.000 environ dont 2.000 morts chez les agents de renseignements et d'action (5.000 agents et 13.000 auxiliaires).

Principaux mouvements de résistance armée:

- Groupe G 800 morts sur 4.600 membres
- Partisans 1.200 morts sur 13.346 membres
- Milices F 2.000 morts sur 22.000 membres
- Armée secrète 5.950 morts sur 54.309 membres

Presse clandestine (650 journaux)

3.000 morts sur environ 9.000.

3. Sur 66.651 juifs (citoyens belges: 4.115 ou étrangers 62.536) résidant en Belgique en 1939, ont été déportés 32.632 dont 31.052 ne sont pas revenus.

4. Résistance extérieure

1.164 morts sur 6.500, dont:

- Brigade Piron: 120 morts
- Belges dans la R.A.F.: 207 morts sur 1.200
- Belges de la R. Navy: 20 morts sur 300
- Agents Parachutistes: 110 morts sur 300
- Marine Marchande: 587 morts sur 3.500

5. Les V1 et V2 ont tué 3.470 civils belges et les divers bombardements ont fait 28.128 victimes civiles.

Une petite question parlementaire de M. Neven a généré une réponse du vice-ministre et ministre de la Justice, M. Wathelet.

27 inciviques ont été réhabilités depuis le 9 mai 1988, date de départ de l'actuel gouvernement.

Voici l'extrait du bulletin des questions et réponses parlementaires:

Question n° 149 de M. Neven du 27 janvier 1989 (F):

Réhabilitations d'inciviques.

Je souhaiterais connaître le nombre de réhabilitations d'inciviques intervenues depuis l'entrée en fonction du gouvernement actuel.

Réponse: L'auditeur général de la cour militaire m'a fait savoir que pendant la période du 9 mai 1988 au 7 mars 1989, 27 personnes ont obtenu une réhabilitation par arrêt d'une cour d'appel.

Recueilli par J. PETIT

45 ans après ce terrible bilan l'insulte à la mémoire de tous ces braves...

Sans commentaire!!!

(Extrait de la voix des Belges).

27 INCIVIQUES ONT ETE REHABILITES DEPUIS L'ENTREE EN FONCTION DU GOUVERNEMENT ACTUEL

QUID DE LA CARTE DE MUTUELLE?

Extrait du bulletin «Les vétérans de la gendarmerie» n° 367 octobre 1989.

La carte de mutuelle: attention à l'utiliser correctement...

Vous êtes nombreux à avoir reçu, ces jours derniers, la **toute nouvelle carte de mutuelle** plastifiée et nominale, et qui devrait, à plus ou moins brève échéance, remplacer définitivement le classique **carnet de mutuelle** . Un petit mot d'explication, émanant de votre organisme assureur, accompagnait la carte. Vu son caractère pour le moins lapidaire, il nous a semblé intéressant de reprendre dans le détail ce qui, pour vous, changera à l'avenir.

Avez-vous reçu votre carte? Si oui, cela signifie que vous êtes en règle de cotisation pour l'année 1988 et que vous êtes couvert, en termes de remboursements, jusqu'au 30 juin 1989. Si non, deux cas peuvent se présenter:

- vous êtes en ordre de cotisation pour l'année 1988, mais l'envoi de cette carte a pris du retard. Il vous faut patienter un peu ou prendre contact avec votre mutuelle afin de savoir où en est le suivi de votre dossier;
- vous n'êtes pas en ordre de cotisation pour l'année 1988. Vous avez perdu vos droits aux remboursements depuis le 1^{er} juillet 1989. Vous avez tout intérêt — financièrement parlant — à régulariser au plus vite votre situation.

EN ORDRE DE COTISATION

Comment savoir si vous êtes en ordre pour l'année 1989? La question doit se poser dès à présent, afin d'éviter toute mauvaise surprise pour l'année prochaine. La carte mutuelle 1990-1991 ne vous sera en effet délivrée que si vous êtes en ordre de cotisation pour l'année 1989. Pour les salariés, pas de problème: votre employeur se charge de payer les cotisations à votre place. Un bon annuel vous sera remis vers le mois de février 1990 (il remplace les traditionnels bons trimestriels).

Pour les indépendants, rien ne change non plus. A cette différence près que, comme pour les salariés, un bon annuel regroupe les talons trimestriels.

A quoi sert votre carte de mutuelle?

Vous devez toujours l'avoir sur vous lorsque vous vous présenterez à l'hôpital, dans une polyclinique (plus tard sans doute chez le médecin, chez le pharmacien...). En l'occurrence, elle remplace le carnet de mutuelle... que vous ne jetterez pas au panier! Si vous avez votre carte, l'hôpital saura que vous êtes couvert. Vous bénéficierez donc des soins voulus, comme auparavant. Si vous n'avez pas de carte, certains problèmes, d'ordre administratif, vont se poser. L'hôpital ne refusera pas de vous accueillir, bien entendu, mais une foule de tracasseries (liées, pour l'essentiel, au remboursement de soins) vont surgir dès votre sortie de l'établissement.

NOIR, JAUNE, ROUGE OU JAUNE, ROUGE ?

Quoi qu'il en soit, ma sensibilité de Belge en a été choquée.

L'instituteur retraité que je suis se rappelle avec nostalgie les quarante années passées à enseigner aux enfants de l'école primaire, indépendamment de leur origine historique, la signification symbolique: le jaune de l'honneur, le rouge du sang de nos martyrs mais aussi le noir rappelant le deuil de ceux qui ont perdu un être cher mort en défendant nos libertés (j'en parle en connaissance de cause, n'ayant pas connu, parce que j'étais trop jeune alors, mon père, volontaire de guerre, tombé au champ d'honneur en 1914-1918).

Qui, je suis Wallon et fier de l'être, mais je suis Belge avant tout. Et je me sens aussi bien chez

moi à Anvers qu'à Bruxelles ou qu'à Namur. Et je suis fier de mon pays quand un savant flamand ou une entreprise wallonne ou un club sportif bruxellois sont connus à l'étranger.

O Jo Gérard, où donc êtes-vous?

Yvon Paul
instituteur retraité,
prisonnier de guerre 40-45
Chimay

NDLR: Ce n'est pas en «économisant» le NOIR du votre écharpe que certains bourgmestres ont pu éviter la faillite scandaleuse de leur ville ou de leur commune!

Journal LA LIBRE BELGIQUE du 18 octobre 1989.

Il m'est arrivé dernièrement, ô miracle du magnétoscope, d'assister, en différé, au mariage civil d'une des mes nièces. Comme la date de la cérémonie civile ne coïncide plus guère avec celle de la cérémonie religieuse, le fait est assez rare et il y avait longtemps que je n'avais plus vécu pareil événement.

Quelle ne fut pas ma surprise de voir l'Officier d'Etat civil portant en bandoulière, non plus l'écharpe tricolore, mais bien les seules couleurs jaune et rouge qui, je crois, sont les couleurs wallonnes!

Ce fait correspond-il à de nouvelles directives en la matière?

FACTURES EN MAIN...

Vos factures en main, vient le moment de vous présenter au guichet de votre organisme assureur. Ici, la carte mutuelle ne vous sera plus d'aucune utilité. Pour vous faire rembourser, vous aurez en effet à présenter votre carnet de mutuelle, qui reprend une série d'informations que l'on ne trouve pas sur la carte (par exemple les membres de la famille — autres que le titulaire — bénéficiant de la couverture sociale). Quant aux vignettes, elles sont nécessaires, notamment, lors de l'achat de médicaments chez le pharmacien.

Que faire en cas de perte de votre carte? Il conviendra de la signaler le plus rapidement possible à votre mutuelle. Vous aurez alors à remplir une déclaration de perte (qui vous donne droit à un document provisoire attestant, pour une période de 30 jours, que vous êtes en règle). Une nouvelle carte vous parviendra quelques semaines plus tard.

A quoi sert la piste magnétique incrustée au verso de la carte? A rien... pour l'instant. Elle est destinée à reprendre, à moyen terme, les informations contenues aujourd'hui dans le carnet de mutuelle.

Combien va vous coûter la carte? Pas un franc, à l'instar du carnet de mutuelle.

Même son remplacement est gratuit...



LE DEPART DU COLONEL BEM DUYSSENS

Le Colonel BEM DUYSSENS, commandant l'Ecole des Troupes blindées (ETBL) et de la Province de Luxembourg quitte ses commandements. Il sera remplacé par le Colonel BEM BRUYERE, domicilié à Profondeville et qui a commandé, à Siegen aux Forces belges en Allemagne (FBA), la 17 Bde B1.

Une prise d'arme a eu lieu le 15 décembre passé à Arlon avec la participation de la Musique des Guides.

Le Colonel BEM DUYSSENS est bien connu de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais et de ses membres.

Il a toujours participé à toutes nos cérémonies nationales et régionales sans oublier la MSA à laquelle il collaborait.

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais le remercie vivement et lui souhaite une heureuse et longue retraite sur le territoire de BOUILLON où il réside.

Gageons que nous le reverrons encore souvent aux futures MSA ainsi qu'aux cérémonies de la Fraternelle.

A bientôt, mon Colonel.

F.G.

ZU AREL OP DER KNIPCHEN

LE COCKTAIL-COLONEL DUYSSENS !

Vendredi soir, dans les salons du mess-officiers à Arlon, avait lieu la réception à l'occasion de la remise de commandement de la Province.

Le colonel BEM Duysens s'en va et le colonel BEM Bruyère arrive. L'occasion pour le gouverneur de la province, M. Planchard, de cire les relations privilégiées entretenues avec l'Armée.

De dire aussi les qualités de celui qui s'en va. L'occasion d'entendre une allocution comme nous n'en n'avons pas souvent entendue de la part d'un militaire.

Le colonel Duysens a remercié son collègue de l'Ecole d'Infanterie pour lui avoir permis l'utilisation des salons.

J'ai eu le grand honneur et le réel bonheur d'assumer le commandement militaire de la province de Luxembourg pendant ces six dernières années.

Marée à une Arlonaise il y a 27 ans et résidant sur le territoire de Bouillon depuis plus de 16 ans, je ne pouvais, familialement, rêver à une meilleure fonction.

Et fait, au cours de 40 années consacrées à ma vocation de Soldat, mis à part les huit ans utilisés pour ma formation, j'ai servi principalement en Allemagne et à l'Etranger.

En 1978 déjà, lors d'une cérémonie d'affiliation du 4^e Régiment de Chasseur à cheval avec la ville de Bertrix, j'avais pris la parole en qualité de commandant de cette unité.

J'avais alors attiré l'attention de l'assistance sur le fait que l'Armée d'aujourd'hui, n'était plus celle de 40.

Je commandais alors 500 jeunes gens de chez nous, en garnison à Arnsberg en Allemagne, et qui était destinés à combattre s'il l'avait fallu sur les rives de la Wésèr.

Il est possible que beaucoup d'entre vous n'aient pas l'Armée tout simplement parce qu'elle n'est plus liée directement à la défense



Le colonel BEM Bruyère, successeur du colonel BEM Duysens.

de ce qui vous est cher et le plus jeune d'aujourd'hui réagit négativement au service militaire pour les mêmes raisons.

Sachez que nous œuvrons, tous ensemble, depuis de nombreuses années maintenant, à l'organisation de la défense militaire et civile de notre territoire.

La plupart, ici présents, ignorent tout hélas ou presque, de ce travail. Vous devez savoir que notre serrure, notre volet, ce sont 2000 luxembourgeois appartenant au 8^e Régiment de Province qui se préparent régulièrement à la défense de notre sol ardennais et gaumais.

La menace, c'est plus vraisemblablement celle, interne, sournoise, non déclarée, que vous rencontrez aujourd'hui déjà, vouée sciemment ou transmise naïvement par nos médias, relayée ou provoquée par certaines organisations, appuyée ou tolérée par nos gouvernants.

Celle aussi de l'intolérance égoïste manifestée contre les nuisances inévitables dues à la présence de militaires en exercice dans la région.

A Arlon, cocktail dans les salons du mess-officiers à l'occasion du départ du colonel BEM Duysens qui est remplacé à la tête de l'ETBL et de la Province de Luxembourg, par le colonel BEM Bruyère.

ATTENTION

LE CONGRES NATIONAL 1990 aura lieu à Vielsalm le dernier dimanche d'avril, c'est-à-dire le 29 avril 1990.

Les informations détaillées de cette journée seront données dans le bulletin n° 160 du 1^{er} trimestre 1990.

Vous pouvez déjà bloquer votre agenda pour cette date.

NOUVEAUX COUVRE-CHEFS A LA FORCE TERRESTRE

Dans un souci de meilleure présentation et à la demande de nombreux militaires, les changements suivants seront apportés aux couvre-chefs de la Force Terrestre.

A partir du 1^{er} septembre 1990 tout le personnel recevra en dotation:

- un béret propre à son arme (couleur + insigne);
- une casquette de travail (sans insigne).

Le béret kaki sera remplacé par un béret d'une autre couleur:

- pour les MP: rouge écarlate;
- pour le Gn et les TTr: gris perle (et maintien du béret noir pour ceux qui le portent);
- pour la Log et l'Adm: bleu cobalt.

La casquette de travail sera portée pour toutes les activités d'instruction ou d'entraînement et également toutes activités salisantes (maintenance, etc...).

Le béret sera donc réservé aux activités «administratives», et aux prises d'armes, sous

réserve d'autres indications émanant des autorités locales (casque, coiffe du casque ou casquette).

La casquette, enfin est portée par tout le personnel d'active ce la Force Terrestre avec la grande tenue, la tenue de cérémonie et la tenue de ville lors de cérémonies lorsque l'autorité le prescrit (exception faite des Chasseurs Ardennais et des Para-Commandos).

Avec la tenue de ville, la casquette ou le béret peuvent donc être portés au choix et selon les préférences, sauf prescriptions particulières.

Les modalités d'exécution nécessaires pour la distribution et le port des nouveaux couvre-chefs seront diffusées par GS4 qui adaptera le Règlement GG6 (tenues de la Force Terrestre) en conséquence.

En outre, les officiers généraux porteront tous dès à présent un béret identique, couleur bleu roi avec l'insigne du généralat (foudres de guerre).

SOUTIEN DU BULLETIN

Exercice Social 1988-1989

Report du numéro précédent	38.350 F
M. ANDRE René, Arlon	100 F
M. WOOT de TRIXHE L., Aderne	1.000 F
M. le Colonel e.r. SIMON A., Hamois	300 F
M. WEBER J., Arlon	200
M. BAUGARD Jean, Vresse s/ Semois	500
Mme TOUSSAINT-COLLIGNON, Nassogne	200
M. DELHEZ Désiré, Arlon	200

Solde pour l'exercice 1988-1989 41.350 F

Un très grand merci à toutes et à tous

Les emblèmes des 1-2-3-4-5 et 6 ChA et 20A

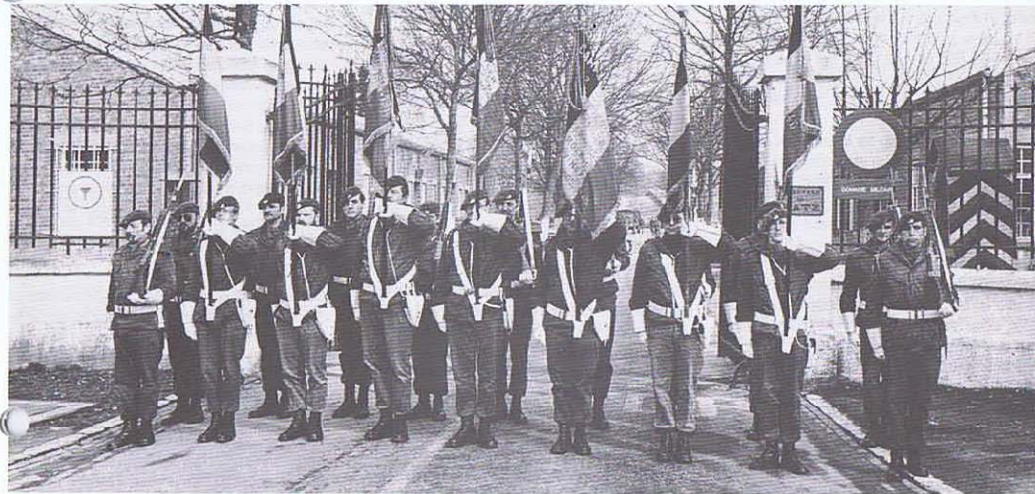


Photo prise à l'entrée du Quartier RATZ à VIELSALM à l'occasion du 50^e anniversaire de la création des Chasseurs Ardennais.

Communication

AMICALE DES ANCIENS DU FORT DE BATTICE (A.S.B.L.)

Dans le cadre d'une étude sur la fortification de la Meuse, je recherche des témoignages, des documents, des photos sur l'occupation des forlins de la Meuse (de Dinant à Liège) et des abris de Namur par la 2^e Division de Chasseurs Ardennais (2 D ChA) pendant la période allant de la mobilisation au 28 juin 1940.

Tout document fourni sera restitué sur demande.

A adresser à Monsieur André ALEXANDRE, rue Louis Bierin 20 à 4860 Pepinster, tél. (087) 46 19 62.

COMMUNIQUE DE L'INSTITUT NATIONAL DES INVALIDES DE GUERRE, ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

De nombreux ressortissants adressent encore leur courrier (remboursement de soins de santé, de médicaments, de prothèses ...) au n° 7 de la Place E. Flagey à 1050 Bruxelles, siège de la Fédération Nationale des Militaires Mutués et Invalides de Guerre (F.N.I.) et du journal «l'Invalide Belge».

Nous attirons l'attention de nos correspondants sur le fait que semblables erreurs ne peuvent que leur être préjudiciables.

Nous rappelons que toute correspondance concernant l'Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre doit être envoyée au 139-141, rue Royale à 1000 Bruxelles.

DECES

DERNIERE MINUTE AVANT LA COMPOSITION DU BULLETIN

Monsieur Jean GOFFART, Vice-Président national et Président de la section de Saint-Hubert nous a informé du décès de son épouse, survenu le 14 novembre passé.

Le service religieux a été célébré en la Basilique de Saint-Hubert, le vendredi 17 novembre à 11 heures.

REMERCIEMENT

Dans l'impossibilité de s'adresser à chacun, en particulier, le Président de la Section et Vice-Président national Jean GOFFART tient à remercier de tout cœur les Chasseurs Ardennais de toutes les sections qui lui ont témoigné des marques fraternelles d'amitié, lors du décès de son épouse.



ARLON

Excursion du 10 octobre 1989

Au vu du succès des précédentes excursions, l'idée d'une prochaine escapade dérangeait nos Chasseurs Ardennais et leurs fidèles accompagnatrices. Aussi, lorsque notre secrétaire programma en moins d'une semaine une excursion «surprise» ce fut la course contre la montre! Et pourtant le mardi 10 à 7 heures le car s'ébranla avec 40 participants. Il faut signaler qu'Albert, notre infatigable marcheur, y était pour beaucoup; défection par contre de l'équipe de Hondelange: leur chef de file Julien Claus s'était fracturé le bras et ses camarades avaient préféré partager sa solitude.

Quelques mots de bienvenue de notre président et le secrétaire se décide à nous dévoiler la «surprise». Arrêt: au charbonnage de **Biégnay Trembleur**: un ancien mineur à l'accent transalpin, reconverti en guide, nous fait les honneurs du site et, après nous avoir fait coiffer le casque et enfiler la salopette (opération plutôt laborieuse pour les dames ... hein Anna!!!) nous entraîne par 60m de fond. Du jamais vu pour beaucoup d'entre nous: ce charbonnage ayant fonctionné jusqu'en 1980, on se rend compte du travail pénible du mineur.

Midis: le dîner expédié, cap sur la **brasserie Jupiler**. Accueil et visite guidée de ce vaste complexe. Que de tonneaux, que de bouteilles!!! Personnel ouvrier: 600 unités et pourtant on a peine à en découvrir une dizaine tant l'automatisation est poussée. Visite terminée: halte au bar de la brasserie et dégustation - exercice apprécié par nos chasseurs et les dames qui accusent un peu de fatigue. Unanimité générale pour déclarer les chopes d'une super qualité. Le camarade Albert extrait son harmonica et l'assemblée reprend en choeur les airs d'autrefois.

Si notre arrivée fut discrète, la sortie le fut beaucoup moins: le président en bon commandant de troupe étant le dernier à quitter ce lieu idyllique.

Arrivée à la Francisque où on nous attend de pied ferme. Au cours de cette dernière étape un heureux hasard aura permis à notre président de féliciter le camarade René Whoner et sa charmante épouse qui viennent de fêter leur 50^e anniversaire de mariage. Remise de fleurs et c'est la larme à l'oeil que l'on congratulate les heureux jubilaires.

René offre le pousse-café, le Comité l'apéro et le repas se déroule dans l'ambiance que l'on devine. L'heure tourne: nos remerciements au personnel du Club et embarquement.

Albert Lippart ayant épuisé son répertoire musical chez Jupiler, nous propose une histoire, mais les cognacs ayant quelque peu influé sur sa mémoire, nous n'en connaissons jamais la fin!!!

Attendons la prochaine excursion pour l'épilogue... Félicitations unanimes au secrétaire Alphonse pour cette parfaite journée.

H.F.

Nous ont quittés

- Madame Renée Bechet - 83 ans - maman de notre ami et membre sympathisant Armand Bodson - 70, rue des Espagnols à 6700 Arlon.

- Madame Marie Krafft - 70 ans - épouse de notre ami et membre effectif Fernand Schmit - 27, rue Porte Neuve à 6700 Arlon.

- René Meuleman - 76 ans - campagne 1940 à la 3^e Cie du 1^{er} régiment de ChA - 111, chemin des Espagnols à 6700 Arlon.

- Fernand Vandervalle - 75 ans - sous-officier retraité - campagne 1940 à la Cie Etat-Major du 6^e régiment ChA - invalide de guerre - 31, rue des Ecoles à 6712 Udange.

- Pierre Weisgerber - 68 ans - campagne 1940 au C.R.I. - ChA - résistant armé - 11, rue de la Promenade à 6700 Arlon.

Nous réitérons aux familles dans la peine nos fraternelles et très sincères condoléances.

Noces d'or

Parmi les couples fêtés récemment par l'Administration Communale à l'occasion de leurs 50 années de mariage, deux sont d'anciens Chasseurs Ardennais, membres de notre fraternelle:

- Maurice Mathieu et son épouse Ernestine Bley - unis le 10 septembre 1939.

- Louis Schmit et son épouse Madeleine Léonard - unis le 23 août 1939.

Nous félicitons et congratulons nos heureux jubilaires et leur souhaitons de passer encore ensemble de longues années de bonheur.

Activités de la section

Cutré les obsèques de camarades, une délégation avec drapeau conduite par le président était présente à plus d'une trentaine de manifestations, soit sur invitation, soit à titre personnel tant à Arlon qu'à l'extérieur.

Un grand merci à nos porte-drapeau et à ceux qui ont consacré un peu de leur temps à la fraternelle.

BONNE ANNEE 1990

L'année 1989 s'en est allée faisant place à 1990 avec ses joies, ses espérances ... ses peines. Le président adresse à tous les Chasseurs Ardennais de sa section, membres honoraires et sympathisants ainsi qu'à leurs familles ses meilleurs voeux de bonne, heureuse et prospère année.

Il leur souhaite à tous une excellente santé, les remercie pour leur fidélité à la fraternelle et espère les voir s'associer plus nombreux encore aux cérémonies patriotiques qui marqueront le 50^e anniversaire de l'entrée en guerre de notre pays.

ATHUS

Manifestations

C'est avec les deux drapeaux de notre régionale que nous étions présents à Biourges pour la remise des hures à la 9^e compagnie du 1^{er} Regt. des Chasseurs Ardennais et ce, à l'invitation du dynamique président de Bertrix, Emile Colson. Tout était parfait et à l'honneur des organisateurs.

Temploux

Le dimanche 4 juin, nous avions un car complet pour nous rendre aux cérémonies de Temploux où notre section régionale offrait une plaque representative de notre région à apposer au monument dédié aux victimes des bombardements du 12 mai 1940. Cela a réveillé pas mal de souvenirs aux Anciens, nombreux dans notre section, qui ont survécu et nous n'oublions jamais cette journée de Pentecôte 1940 à Temploux et Namur. La cérémonie à l'Hôtel de ville et le repas qui a suivi ont enchanté les participants. Nous remercions le président Léopold Misson, le secrétaire Pierre Frankart et tous les autres membres du comité qui ont été à la base de la réussite de cette journée commémorative.

L'excursion annuelle

Le lundi 28 août deux cars nous emmenaient pour cette excursion annuelle, après un arrêt à Manhay pour le café du matin. Nous poursuivions, pour uns par la visite du fort d'Eben-Emael et pour les autres la visite d'une champignonnière à Kanne, visites toutes très intéressantes et instructives. Ensuite nous nous rendions à Bolland au «Domaine des Prés Fleuris» où nous étions servi, dans un cadre de verdure, un repas fin très apprécié.

Après cette détente nous reprenions les cars en passant par Eupen, la Baraque Michel et Malmédy où l'arrêt se prolongea quelque peu. Puis retour par Burg-Reuland, Houffalize avec un dernier arrêt au restaurant «La Folie» avec la possibilité de se restaurer avant la rentrée au foyer.

Cartes de Membres 1990

Les cartes de membres 1990, au prix minimum de 250 F pour toutes les sections, ce prix en augmentation est tributaire des frais de plus en plus élevés demandés pour l'impression du bulletin trimestriel. La parution de ce bulletin aurait pu être réduite à trois par an, mais c'est à l'unanimité du ChA qu'il fut décidé de la maintenir trimestriellement.

Le comité vous demande de réserver bon accueil aux dévoués membres qui se présenteront chez vous pour la carte 1990. Le nombre d'anciens de 40 se réduit par la force des choses, aussi nous lançons un appel aux Chasseurs Ardennais d'après la guerre pour qu'ils continuent à rejoindre nos rangs et ainsi perpétuer la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Décès

Albert Wagner né à Athus le 23 avril 1915, y décédé le 16 novembre 1989.

Combattant 1940-1945 au 1^{er} Régiment des Chasseurs Ardennais.

Nous réitérons à Madame Wagner et à la famille nos fraternelles condoléances.

BASTOGNE

Décès

Ernest Zevenne, membre effectif, décédé à Isle-la-Hesse, le 15 octobre 1989 à l'âge de 89 ans, veuf de Mme Madeleine Mignon, époux de Mme Elise Krier.

René Selex, membre effectif de Flamisoul, décédé à Bastogne, le 23 octobre 1989 à l'âge de 83 ans, époux de Mme Danise Martin.

Jean Welles, trésorier de la section et secrétaire-trésorier d'autres associations patriotiques de Bastogne et environs -FNI, FNAPG, FNC.

Il est décédé le 23 novembre 1989. Le service religieux, suivi de l'inhumation, a été célébré en l'église Saint-Pierre de Bastogne le 27 novembre 1989.

Albert Etienne, président d'honneur de la section régionale de Bastogne-Martelange - Vaux-sur-sûre de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais décédé à Bastogne le 20 décembre 1989.

La messe de funérailles, suivie de l'inhumation a été célébrée en l'église Saint-Pierre de Bastogne le samedi 23 décembre 1989.

La section était représentée à ces funérailles. Nous présentons aux familles éplorées nos fraternelles condoléances.

Nos membres décorés

La médaille d'or de la Fraternelle a été décernée à Monsieur Maquet, Maurice de Bourcy, Vice-Président de la section régionale.

La médaille de bronze de la Fraternelle a été décernée à Léonard Jean de Holange et à Petit Hubert de Liège.

Activités de la section

La section était représentée aux manifestations suivantes:

- Le 25 octobre 1989

St-Hubert, Remise des Hures aux nouveaux Chasseurs Ardennais du 1^{er} Bataillon, de Marche-en-Famenne.

- Le 26 octobre 1989

Fastes de la Gendarmerie. Les associations patriotiques et la Fraternelle des Chasseurs Ardennais participaient à cette manifestation.

17h15. Dépôts de fleurs au Monument aux Morts de la Ville de Bastogne suivis d'une réception à l'Hôtel de ville. Lors de cette réception, le Capitaine Scharf rappela le rôle important et combien ingrat de la Gendarmerie qui doit remplir de multiples missions et veiller à la sécurité des citoyens, il a souligné également l'efficacité de la Gendarmerie dans les différentes rafles de drogues exécutées dans la région.

- Le 5 novembre 1989

Flambeau Sacré.

15h. Monument aux morts de la Ville de Bastogne, animation de la Flamme du Flambeau Sacré. Transfert du Flambeau Sacré à Sitret. Ravivage de la Flamme du Flambeau Sacré au Monument aux Morts de Sitret.

- Le 9 novembre 1989

Réception d'une délégation des Anciens Combattants de Saint-Josse-Ten-Node accompagnée d'Anciens Combattants américains.

Dépôts de fleurs à la Crypte du Mardasson. Dépôts de fleurs au Monument aux Morts de la Ville de Bastogne.

- Le 11 novembre 1989

Anniversaire de l'armistice de la guerre 14-18. 10h. Messe célébrée en l'église St-Pierre de Bastogne, en présence des Autorités Civiles et Militaires, des représentants des Associations Patrioti-

ques et, une foule nombreuse.

10h45. Dépôts de fleurs au Monument aux Morts. 11h. Réception à l'Hôtel de Ville de Bastogne.

- Le 15 novembre 1989

Fête de la Dynastie

Te Deum célébré en l'église St-Pierre de Bastogne, en présence des Autorités Militaires et Civiles, des représentants des différentes Associations Patriotiques d'Enseignants et Elèves des Ecoles.

Vin d'Honneur offert par les Autorités Militaires au mess des S/Officiers.

Nous nous devons de remercier très sincèrement tous ceux, trop peu nombreux malheureusement, qui assistent régulièrement aux manifestations patriotiques ou aux funérailles des Anciens combattants.

Les communiqués pour la chronique régionale doivent être envoyés au Président de la section ou au secrétaire régional.

ADIEUX

Avec une grande tristesse, la fédération des anciens parachutistes allemands d'Aachen, fait ses adieux à Jean Welles - Secrétaire-trésorier des Associations patriotiques de Bastogne; Anciens combattants Chasseurs Ardennais - Invalides et prisonniers de guerre et Décoré de la croix de chevalier de l'ordre du mérite de la République fédérale d'Allemagne

Il a pris une grande part dans la réconciliation des anciens adversaires et, de la sorte, il a apporté une contribution décisive à l'amitié entre nos deux peuples, laquelle est la condition d'une Europe unie.

Les funérailles de M. Jean Welles

Lundi après-midi, la population de Bastogne et de la région a fait d'émouvantes funérailles à M. Jean Welles, ancien receveur communal et secrétaire-trésorier des associations patriotiques de la ville.

Dès sa rentrée de captivité en 1945, le défunt avait été un des moteurs de cette association des combattants. Il fut un des grands artisans de la réconciliation avec les anciens combattants allemands et plus spécialement avec la section d'Aix-la-Chapelle.

C'est dans une église archicombale que le service religieux fut célébré avec chants liturgiques en latin, selon le vœu du défunt.

M. Lutgen, bourgmestre, évoqua à figure de celui qui, au cours de sa vie, avait rendu tant de services à tant de personnes et avait été pendant 22 ans un haut fonctionnaire communal exemplaire. Et de dire qu'à sa compétence et son dévouement, il avait toujours ajouté une note d'humour, un clin d'oeil, un peu de taquinerie. M. Lutgen mit également l'accent sur la place importante qu'occupait M. Welles au sein des associations patriotiques. Malgré les souffrances physiques et morales endurées au cours de sa captivité, il avait voulu agir pour que la paix se réincruste entre des peuples qui s'étaient affrontés dans de cruelles luttes, recherchant la réconciliation par dessus les souffrances et les tombes. Le bourgmestre assura encore Mme Welles et sa famille de la sympathie émue et attristée de toute une population.

De son côté, M. le doyen Galand souligna que le défunt avait été un artisan chrétien de cette Europe dont nous rêvons.

Dans l'assistance, les anciens compagnons d'armes de Jean étaient nombreux avec à leur tête M. Goffinet, président d'honneur des associations patriotiques, et MM. Cady, Grandjean et Jeanjean, présidents des différentes sections. On remarquait également des délégations de l'Amicale des anciens parachutistes d'Aix-

la-Chapelle et des anciens combattants de Sarreguemines conduites par leur président respectif, MM. Willy Keuter et Hubert Schroeter.

Au cimetière, où le cercueil était porté par quatre membres du personnel communal, une trentaine de drapeaux d'associations patriotiques de Bastogne et de la région s'inclinèrent une dernière fois en signe d'adieu.

Madame Suzanne Etienne-Collard, son épouse; Mademoiselle Anne-Françoise Etienne, Monsieur et Madame Guy Duquesne-Etienne, Monsieur Marc-Albert Etienne, ses enfants; Damien et Louise Duquesne, ses petits-enfants; Mademoiselle Gilberte Etienne, Madame Janny Etienne, ses enfants et petit-fils, Monsieur et Madame Louis Albert-Collard, leurs enfants et petits-enfants, Monsieur et Madame Jean Collard-Stilrman, leurs enfants et petits-enfants, ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces; ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de:

Monsieur Albert ETIENNE - professeur honoraire de l'athénée royal de Bastogne - ancien échevin de la ville de Bastogne - président de l'A.S. - président d'honneur de la fraternelle des Chasseurs Ardennais - détenteur de plusieurs distinctions honorifiques. Né à Bastogne le 15 février 1915 et y décédé le 20 décembre 1989.

La messe de funérailles, suivie de l'inhumation, a été célébrée en l'église Saint-Pierre de Bastogne, le samedi 23 décembre 1989 à 14 heures.

BERTRIX-PALISEUL

Décès

Le 28 octobre 1989, une importante délégation de bérêts verts du Grand Bertrix a conduit, à sa dernière demeure, notre camarade chasseur ardennais Georges Tassigny, ancien résistant. Il était le père de notre membre protecteur Alfred Tassigny et beau-père de notre membre effectif Joseph Louis. La fraternelle réitére ses sincères condoléances à la famille éplorée.

Le 12 décembre 1989, décédé à Paliseul de Madame Nelly Virboe, épouse de notre membre effectif Jules Gilon.

Sincères condoléances de la Fraternelle.

Noces d'or

Dix couples bertrigeois ont fêté, en 1989, leurs noces d'or. Parmi ces «re-jeunes mariés», deux membres de notre fraternelle: M. et Mme Claude-Vincent: Bertin Claude est né à Nevaumont le 22 octobre 1911; Germaine Vincent est née à Smuid le 11 avril 1918. Ils se sont mariés le 15 avril 1939 et ont une fille et un garçon plus trois petits-enfants. Le couple a exercé la profession de commerçant en textiles; ils sont retraités depuis 1974. Bertin, A.C., a été prisonnier pendant neuf mois puis résistant armé.

M. et Mme Beck-Pitron: Joachim Beck est né à Vierset-Barse le 25 juillet 1914; Simone Pitron est née le 29 avril 1920 à Comblain. Ils se sont mariés le 26 octobre 1939. Joachim a passé toute sa carrière à la gendamerie et notamment comme commandant de brigade à Bertrix. Membre protecteur de notre fraternelle, il animait comme «ténor tyrolien» nos banquets des P.G. et de ChA.

Nous étions présents:

La section de Bertrix-Paliseul était présente:

Le 21 octobre 1989 à l'assemblée générale de la section de Marche en Famenne

Le 25 octobre 1989 à Saint-Hubert, place de l'Abbaye, pour la remise de la hure aux miliciens de la 2^e Cie du 1^{er} ChA (concrétisant la fin d'instruction)

Le 26 octobre 1989, à l'occasion de la fête de St Hubert, dépôt de fleurs au monument aux morts de la ville de Marche en Famenne

Le 5 novembre 1989, cérémonie du Relais sacré au monument aux morts de la Grand-place de Bertrix

Le 11 novembre 1989, avec l'administration communale de Bertrix, pour le 71^e anniversaire de l'Armistice.

Congrès national à Vielsalm

Le 29 avril 1990, la section de Bertrix-Paliseul organise le déplacement à Vielsalm, soit en voitures privées, soit avec le car de la section de Bouillon suivant le nombre de participants.

Vous serez informés par la presse locale ou par circulaire spéciale.

Assemblée générale de la section

En raison de toutes les manifestations Chasseurs Ardennais qui se déroulent en avril et en mai, l'assemblée de la section qui devait avoir lieu, à Paliseul, le 8 avril 1990 est reportée en septembre. Vous serez prévenus en temps utile.

Naissance

François Joseph, notre membre effectif de Bertrix est une nouvelle fois grand-père d'une petite Séverine. L'heureux père, Roger François, 1^{er} échevin du Grand Bertrix est aussi membre protecteur de notre fraternelle.

Toutes nos félicitations aux heureux parents et grands-parents.

BOUILLON

Comité régional

Notre comité se réunira le 17 décembre 1989 à l'école communale pour:

- arrêter le calendrier des manifestations et réunions auxquelles nous participerons en 1990.
- approuver les comptes de 1989
- remettre les cartes de membres aux délégués de section pour encaissement.

Porte-drapeau

En août dernier, nous avons reçu le diplôme d'honneur de porte-drapeau pour notre ami Louis Majet, pour plus de 10 ans de prestations. Ce fut pour le président et le vice-président G. Bourgeois, l'occasion de lui rendre visite pour lui remettre ce diplôme et le féliciter. Il faut dire que Louis Majet est un dévoué qui ne manque jamais une manifestation ou un enterrement. Bravo, Louis et merci.

Décès

Nous déplorons le décès de Madame Vve Ongena-Falla survenu le 17 octobre 1989. Elle était membre honoraire de notre Fraternelle. A la famille dans la peine, nous réitérons nos sincères et fraternelles condoléances.

A l'invitation de l'association des groupements patriotiques de Bouillon, une délégation avec porte-drapeau a participé le 5 novembre au RELAIS SACRÉ e.r. le 11 novembre à la manifestation de la commémoration de la fin de la guerre 14-18.

BRABANT

Cotisations 1989-1990

Rappelons que la cotisation UNIQUE de 300 F peut être virée au CCP 000-0352242-35 de la section à 1040 Bruxelles.

Notre prochaine circulaire contiendra une formulièrement à cet effet.

Nous signalons (honteux et confus...) à nos membres que le n° de CCP dans notre circulaire 3/89 était erroné, le 0 avant le 3 était resté dans la machine...

Nos amis, toujours perspicaces auront certainement rectifié d'office.

Manifestations.

Nous étions présents:

Le 21 septembre à une cérémonie au Monument des Carabiniers à Schaarbeek

Le 24 septembre au pèlerinage annuel à la Place des Martyrs à Bruxelles

Le 22 octobre:

1. à l'hommage annuel aux monuments aux morts de la Fraternelle du 10^e de Ligne, combats de 1914-18 à Kortemark - dépôt de fleurs.

2. MM. Goffinet et Mercier, anciens employés de la STIB, représentaient la section à une cérémonie de la Royale Amicale des combattants de la STIB à Bruxelles.

Le 1^{er} novembre au pèlerinage annuel des autorités de la commune de Schaarbeek aux différents monuments aux morts de la commune, entre autres, à l'enclos des Fusillés et à la stèle de la Place des Chasseurs Ardennais.

Le 11 novembre, à la cérémonie solennelle, en présence du Roi, au Soldat Inconnu, pour le 71^e anniversaire de l'Armistice de 1918.

Assemblée générale statutaire 1989 - compte-rendu

Elle s'est tenue le samedi 25 novembre à l'OTAN/EVERE.

La réunion fut précédée d'une messe célébrée par M. le curé LUCAS, ancien aumônier du 1 ChA.

Après les souhaits de bienvenue aux personnalités, aux membres et aux sympathisants, le président GUSTIN prononça une allocution, mettant l'accent sur les «remous» qui agitent quelque peu la Fraternelle: modification des statuts, élaboration du bulletin, recrutement, relève, même, velléités de création d'amicale par ancien régiment de ChA, etc...

Tous les points à l'ordre du jour furent ensuite traités: Appel des morts de l'année - lecture des P.V. et rapports d'activité et de gestion - Cotisations - Service social - contribution aux dépenses du bulletin national - élections statutaires - distinctions honorifiques.

(Furent réélus: Gustin, président - Goffinet et Mercier, commissaires)

L'assemblée entérina l'admission au sein du comité de Melles Denolf, secrétaire-adjoint et Renscon, commissaire.

Service social: à la suite de notre assemblée générale, nous signalons à tous nos membres, en règle de cotisation de l'exercice en cours, que l'INDEMNITÉ D'HOSPITALISATION est portée à 250F par jour

d'hôpital, limitée à 10 jours de séjour pour une même maladie. Soit un maximum possible de 2.500F.

Une attestation médicale, à fournir, servira de pièce justificative.

A l'issue de l'allocution de clôture, la Marche des Chasseurs Ardennais et notre grognement «Résiste et Mords» mirent un point final à la réunion.

Enfin, tous les participants firent honneur au banquet fraternel et à ... l'achat de nombreux billets de tombola.

En cette fin d'année, nous formons des vœux de santé et de bonheur pour nos membres et leurs familles, et formulons le souhait de voir notre Fraternelle conserver le «punch» qui l'anime.

Nous avons lu pour vous dans un journal régional de Kortemark: (traduction libre)

14 Octobre 1918 - jour du 10^e Régiment de Ligne Commémoration de libération de Kortemark.

Le dimanche 22 octobre, une tradition annuelle bien établie, ramena à Kortemark une délégation de la section du Brabant de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

En compagnie du bourgmestre et de deux Echevins, elle déposa des fleurs au Monument, situé près l'église St-Bartholomeux, et rappelant le sacrifice des soldats tombés durant la DEUXIEME guerre mondiale. Le même geste pieux se renouvela à la plaque de la Fraternelle du 10^e Régiment de Ligne, scellée dans la façade de la nouvelle maison communale.

Le journal ajoute:

Grâce au combat héroïque de ce 10^e Régiment de Ligne, Kortemark fut reconquis le 14 octobre 1918.

C'est pourquoi une rue entre la «Stationstraat» et la «Nieuwstraat» porte son nom.

Les activités et les traditions de ce régiment d'ARLON furent reprises par les Chasseurs Ardennais actuels, et ainsi, la Section du Brabant de la Fraternelle se rend en délégation, chaque année en octobre, à Kortemark pour y rendre hommage à ces héros tombés en 1918.

Cette délégation, conduite par le président GUSTIN, fut reçue chaleureusement par les édiles communaux: M. le Bourgmestre Lambrecht, MM. les Echevins Claeys et Louwaeghe et l'hôtesse communale Mme Kristien.

ETALLE-HABAY-TINTIGNY

C'étaient nos frères - c'étaient nos amis

Lefebvre Gaston - Ste Marie-sur-Semois

Reding Antoine - Habay-La-Neuve

Soblet Etienne - Chatillon.

Ayons très souvent une pensée pour eux, gardons-les dans notre souvenir. La Régionale présente, à leur famille éprouvée, ses fraternelles condoléances.

Cérémonies du souvenir Franco-Belges

Le samedi 9 septembre 1989, se sont déroulées à Villers-sur-Semois et Rulles, les cérémonies du souvenir, en présence des Autorités Françaises. Ces cérémonies se sont continuées, le soir à Rossignol. De nombreux Chasseurs Ardennais, porteurs du béret vert, y participèrent: aux côtés des Administrations Communales respectives de Etalle-Habay-la-Neuve et Tintigny.

Cartes de membre pour l'année sociale 1990

Les délégués, toujours bénévoles, sont en possession des cartes de membre. Par décision de l'Assemblée Générale du 30 avril 1989 à Liège, le prix est fixé à 250 francs.

La Régionale verse 160 francs par membre au National, il reste donc 90 francs pour la caisse locale.

Faites bon accueil aux délégués, à qui nous adressons, sans nous répéter, nos remerciements pour leur dévouement bénévole.

Des cartes de membres se trouvent en réserve au Secrétariat Régional pour l'affiliation de nouveaux membres éventuels.

Cérémonies de l'armistice 1914-1918

Presque dans tous les villages, ces cérémonies se déroulent les 10 ou 11 novembre 1989. La Régionale est fière de compter lors de ce souvenir, la présence de nombreux Chasseurs Ardennais, porteurs de leur vert béret. Merci à tous pour votre participation.

EUPEN

La vie des sections

EUPEN und Umgebung

Neue Abteilung und Bruderschaft in Vorbereitung.

Unsere Deutsche sprechende Ardennenjäger sind erwartet und willkommen.

HAINAUT

Activités de la Section

- Le 04 juin, notre drapeau est présent à Temploux pour la cérémonie au Monument du Souvenir.
- Le 09 juin, nous assistons aux fastes du 1^{er} Chasseurs Ardennais à Marche.
- Le 29 juin, une délégation se rend à Biourges pour assister à la remise des hures aux jeunes recrues.
- Le 30 juillet, nous sommes présents à la cérémonie à la carrière de Borgnery.
- Le 27 août, notre drapeau est présent à Macquencise pour inaugurer le monument érigé à la mémoire de 5 aviateurs tombés en février 1944.
- Le 02 septembre, notre porte-drapeau se rend à Luttre, il assiste à une cérémonie à la mémoire de l'Aumonier Patematte.
- Le 03 septembre, plusieurs membres de notre section se rendent à Marche, avec leurs épouses, pour la journée portes ouvertes.
- Le 28 octobre, jour de notre Assemblée Générale annuelle, les détails de cette magnifique journée suivent.

Assemblée générale de notre section

La journée débute par un dépôt de fleurs sur la tombe du fondateur de notre section, Jacques Genaux.

Il est 10H15 quand notre président Pierre-Roland Delatte accueille les participants sur le parvis de l'Eglise du château Mondron à Jumet, parmi les personnes présentes citons: le colonel e.r. Martière, le Colonel e.r. Moiny, le Lt Colonel Dermoconcourt du Shape, le Lt Colonel Keutens Chef de Corps du 3 ChA, le Cct e.r. Cateau, le Lt Dafre de l'Etat-Major du 1 ChA, M. François Guiot secrétaire national représentant M. Joseph André Président national, le président, vice-président,

secrétaire de sections amies telles que le Brabant et Liège, de nombreux bérets verts et les Légionnaires de Charleroi venus en uniforme et avec leurs drapeaux rehausser notre cérémonie.

La Messe Militaire est célébrée par l'Abbé Remy.

Nous n'avons que quelques pas à faire pour nous rendre dans la salle annexe du restaurant où se déroulera notre A.G., il est alors 11h45, tous les points à l'ordre du jour sont exposés, ainsi que la nouvelle composition du comité régional.

A 13h15 nous passons dans la salle de restaurant où le vin d'honneur nous est servi, à 14h le «repas de corps» est prêt, le buffet est dressé et nous pouvons passer à table, nous tirons une tomoola super garnie, ensuite les lumières s'éteignent pour laisser place aux porteurs de gâteau, la marche des Chasseurs Ardennais retentit, tout le monde chante et frappe des mains pendant que les porteurs passent entre les tables, la danse reprend ses droits, et la soirée se poursuit dans une très bonne ambiance, ceux qui étaient présents ne me démentiront pas et j'invite ceux qui n'étaient pas présents à méditer et à revoir leur participation pour l'an prochain.

La section du Hainaut remercie tous les participants.

Cotisations pour l'exercice 1989-1990

Suite à l'augmentation décidée lors du Congrès National de Liège, il vous sera demandé une cotisation annuelle de 250 F pour tous les Chasseurs Ardennais et de 300 F pour les membres protecteurs, j'invite chaque membre à payer spontanément sa cotisation ceci afin d'éviter des frais à la caisse de votre section.

Composition du comité

- Président: P.R. Delatte, 5-7 chemin du Gratte-Saulx, La Maladrerie, 6530 Thuin;
- Secrétaire: Mireille Smekens, 52 rue des Cantines, 6090 Couillet;
- Trésorier: Alphonse Schellens, 52 rue Jean Vol-ders, 6210 Ransart.

HOUFFALIZE

Chronique de la Section

Monument National de la Lys

Pour le 50^e anniversaire, un grand rassemblement aura lieu au monument National de la Lys à Courtrai le 20 mai 1990.

Il est prévu que cette année les Chasseurs Ardennais seront à l'honneur et on escompte la présence de notre Roi.

Nous envisageons d'organiser un car (gratuit) qui devra partir assez tôt pour arriver à temps aux cérémonies. Nous souhaitons une participation bien représentative en ce 50^e anniversaire de la bataille de la Lys et vous demandons de bien vouloir réserver vos places dès le début d'avril, afin de nous permettre d'établir l'itinéraire-horaire du voyage et avertir les participants.

Signalez-vous donc au **Président** (adresse et nombre) vers le 1-4-1990.

Pèlerinage à Vinkt

Le traditionnel pèlerinage à Vinkt aura lieu le 27 mai 1990.

Nous organiserons aussi le voyage en car (gratuit) et espérons que la Section sera, comme d'habitude, bien représentée.

Inscrivez-vous aussi en temps utile **chez votre Président** (début mai). Itinéraire-horaire vous sera communiqué en temps voulu.

Cotisation 1990

En raison des frais administratifs toujours plus élevés il a été décidé, lors du congrès de Liège, de porter la cotisation à 250 F minimum pour toutes les catégories de membres. Malgré cela, nous restons en deçà de beaucoup d'autres associations. N'oublions pas de nous mettre en règle dès que possible, soit par le délégué, soit en versant au C.C.P. de la Section de Houffalize N° 000-0762137-08.

Nouvelles familiales

Nous sommes heureux d'apprendre que le Président de la F.N.C. régionale de Gedinne, après un délicate opération chirurgicale, se remet progressivement; nous lui souhaitons une bonne convalescence.

Egalement, nous avons appris que notre fervent délégué, Maurice Neimery de Louetta-St-Pierre doit subir un traitement énergique contre l'arthrose, nous lui souhaitons bon courage et prompt rétablissement.

A.M.

Décès

Nous ont quittés:

- 8/9 Robin Irma, grand-mère de Divoy Michel de Louette-St-Pierre;
- 11/9/89 Buckens Antoine, Ch/A et P.G. de Haversin;
- 25/9 Niessen Suzanne, épouse du Président Joseph André de Gouvy;
- 5/10 Marechal Suzanne, frère de Marechal Ovide et beau-frère de Cordy Romain, deux membres anc. Chass. Ard., Louette-S-D.;
- 13/10 Toussaint Constant, de Borlon, 3^{ème} Ch/A;
- 21/10 Gauthier Firmin, ancien Ch/A de Miercet;
- 27/10 Cheter Léopold, 3^{ème} Ch/A et P.G. de Maborpré.

A ces familles endeuillées nous adressons nos condoléances émuës.

HUY

Le 14 octobre 1989, comme convenu, la section a tenu son Assemblée générale annuelle et son 18^e repas des retrouvailles.

Nous remercions vont d'abord vers les amis de la section sejour de Liège, venus nombreux à notre rendez-vous.

Merci aussi aux Officiers du 6^{ème} Chasseurs Ardennais, qui restent ces fidèles de notre section. Enfin nous avons accueilli avec plaisir Linard Edmond de Jandrain, ancien d'Antheit, Capt Cdt de réserve, qui a voulu rejoindre ses amis d'antan. C'est en quelque sorte un retour aux sources!

Dans les excusés, le grand absent, notre Président Emile Anselme décédé le jour même dans la soirée, et qui avait délégué son épouse et sa famille. Nous les remercions encore bien vivement d'avoir été des nôtres. Malgré un état de santé déficitaire, Emile Anselme avait tenu à nous aider, de ses précieux conseils, à la préparation de la journée.

Dans les autres excusés, nous avons regretté les absences des Colonels Marière, Moiny et Sacré. François Guiot, Secrétaire National, Jacques Pleinevaux,

Officier de réserve, tous des amis fidèles qui habituellement assistent aux activités de la Section.

Pour clôturer cette première partie, une minute de recueillement a été observée en hommage aux membres décédés et notamment notre Vice-Président Toussaint Sabin.

Nationalement notre Fraternelle est à la recherche d'un nouveau souffle, le départ d'Albert Hubert, Président National, a perturbé le fonctionnement normal de notre organisation. Le bulletin trimestriel accuse un certain retard dans sa publication. Notre membre et ami Heureux Adolphe, faisant partie du nouveau comité de rédaction, nous espérons que le retard enregistré sera rapidement comblé.

Cette partie académique s'est clôturée par des remerciements à l'adresse du conseil communal de Huy et son Bourgmestre Anne-Marie Lizon, qui nous a loués ses locaux.

Merci aux commerçants de la Ville et des environs pour l'aide reçue. Merci au Directeur de l'Établissement et au personnel, qui ont accepté de travailler avec nous. Merci au petit groupe de la Chorale qui était présent.

Grâce soit rendue aux membres du comité de la section, qui dans un souci de responsabilité collective ont œuvré à la réussite de cette journée, qui a rassemblé quelque 160 participants.

D'autres excusés nous ont fait part de leurs regrets: Freddy Léonard, Député Bourgmestre, Gaston Gérard, Député permanent.

Merci au Chevalier Eugène Charpentier qui avait accepté de décorer, pour leurs mérites, 3 amis Biltresse Roger de Tournai, Malherbe Laurent de Wavre, Wery Edgard de Grivegnée.

La proposition du comité de la section, d'élire à la Vice Présidence Tanier Robert, en remplacement de Toussaint Sabin, décédé, a été ratifiée et applaudie par l'assemblée. Robert a reçu en témoignage de son dévouement un fanion néraldique.



De gauche à droite: Dessambre Albert, Tanier Robert, nouveau Vice-Président, Biltresse Roger, décoré, Malherbe Laurent, décoré et Wery Edgard, décoré.



«Table d'honneur». A droite Mme Emile Anselme, Dessambre Albert, Secrétaire Trésorier, et son épouse.

NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

Décès

Nous avons conduit à leur dernière demeure Joseph Fena de Genevaux, (Léglise) et Godenir Alexis de Eblay (Léglise).

Notre vice-président René Poirrier a vu mourir sa belle-sœur, Cecile Etienne.

Nos sincères condoléances à ceux qui sont dans la peine.

Mariage

Le nouveau délégué de Bras, Franz Hotton a marié son fils Jean-Luc avec Jocelyne Gouverneur de Vesqueville. Sincères félicitations aux jeunes époux et remerciements à Franz d'avoir accepté de remplacer notre grand ami Emile Defèche comme délégué de Bras et membre du comité de la section.

Noces d'or

Notre sympathique président d'honneur, Joseph Mouzon et son aimable épouse ont eu la joie de célébrer leurs noces d'or. Nous les félicitons de tout cœur et nous réjouissons avec eux. Qu'ils vivent encore longtemps aux côtés de leur épouse et de leurs enfants et petits-enfants.

Le président Mouzon assistait à la dernière réunion du comité et a remercié avec émotion sa section pour la part qu'elle a prise à la fête.

Succès

Lors de la dernière réunion du comité, nous avons appris avec plaisir que Monsieur le Bourgmestre de Bouillon était le fils de René Pierre, membre du comité de la section et dévoué délégué de Tronquoy-Rescœl. Nous souhaitons à Monsieur le bourgmestre Pierre: un mayorat fécond et prospère pour l'entité. Nous nous contentons de féliciter le papa et la maman et comprenons leur légitime fierté.

Assemblée générale

Elle aura lieu à Léglise, le jeudi 5 avril à 14 H. Vous serez tenus au courant de la situation financière et des activités de la section. Nous aimerions que ces réunions soient mieux fréquentées. Vous avez certainement des reproches et des suggestions à nous faire.

Deux membres du comité sont sortants et rééligibles: notre vice-président René Poirrier et René Pierrat. Les candidatures éventuelles à ces postes doivent parvenir au président Remiche avant le 4 avril à midi. Appel est lancé aux jeunes Chasseurs ardennais! Cet avis tient lieu de convocation.

Congrès national

Il aura lieu à Vielsalm le dimanche 29 avril. Comme tous les ans, la section paie l'autocar. On s'inscrit en versant le prix du diner (voir ce bulletin) avant le 5 avril. Nous comptons sur une participation nombreuse. (C.C.P. 000-0715193-12) Appel aux jeunes en règle de cotisation! Libramont, le 18 décembre 1989.

SAINT-HUBERT

Naissances

— Adrien, fils de notre membre sympathisant Jean-Pierre Hotton et petit-fils de notre porte-drapeau Gilbert Hotton de Saint-Hubert;

— Wolfgang, arrière-petit-fils de notre membre effectif Emile Ponçolet de Saint-Hubert.

Toutes nos félicitations aux heureux parents et grands-parents et longue vie aux nouveau-nés.

Décès

— Madame Markette Vaillant de Saint-Hubert, épouse de notre Président et Vice-Président national Jean Goffart, et mère de notre membre sympathisant le lieutenant-Colonel Jacques Goffart;

— le Docteur Louis Rossion, beau-frère de notre membre sympathisant Alfred Tarte de Poix;

— Mme Josiane Patriarche de Saint-Hubert, épouse de notre membre sympathisant Victor Gillard et mère de notre membre adhérent Tony Gillard.

Aux familles dans la peine, nous réitérons nos plus sincères condoléances.

Hospitalisation

— Notre membre sympathisant Joseph Renard de Saint-Hubert à la clinique de Libramont;

— Notre membre effectif Robert Devaux de Saint-Hubert à la clinique de Libramont;

— Notre membre sympathisant Jean-Pierre Hotton de Saint-Hubert à la clinique de Libramont;

— Notre membre sympathisant André Jodocy de Saint-Hubert à la clinique de Libramont;

— Notre membre effectif Joseph Hanzir de Saint-Hubert à Namur.

A tous, nous souhaitons un prompt et complet rétablissement.

Noces d'Or

Notre Secrétaire-Trésorier Joseph Labiouse et son épouse Mme Yvonne Gaurisse de Saint-Hubert. Avec nos vives félicitations, nous leur souhaitons encore de nombreuses années de bonheur.

Activités de la section

— Le 28.9.89 : Enterrement à Gouvy de l'épouse de notre Président National M. Joseph André;

— Le 14.10.89 : Assisté au Conseil d'Administration à Arlon;

— Le 22.10.89 : Commémoration du bombardement de Dechenschule (1944) dont les victimes sont enterrées au cimetière de Saint-Hubert;

— Le 25.10.89 : Remise des hures à Saint-Hubert, aux miliciens de la 2^e Cie du 1^{er} ChA;

— Le 28.10.89 : Assemblée Générale statutaire;

— Le 5.11.89 : Cérémonie du Flambeau Sacré à Awenne;

— Le 11.11.89 : Commémoration de l'Armistice 1918. Te Deum à la Basilique;

— Le 15.11.89 : Fête de la Dynastie. Te Deum à la Basilique.

Assemblée Générale statutaire

L'Assemblée générale statutaire s'est tenue le samedi 28 octobre en l'Hôtel de Ville de Saint-Hubert. La journée a débuté, à 10h30, par une messe chantée en l'Eglise Saint-Gilles à la mémoire de membres décédés. L'homélie de l'Abbé Petitjean a eu pour objet les hauts faits de la résistance pendant la guerre 1940-1945.

On notait la présence du Colonel Duysens, Commandant militaire de la Province de Luxembourg et de M. Perreaux, échevin de la Ville de Saint-Hubert.

Après la messe, une gerbe fut déposée au Monuments aux Morts avec exécution du Last Post et de la Brabançonne.

La séance académique se déroule ensuite en l'Hôtel de Ville. Le Président souhaite la bienvenue à l'assistance et, après présentation du drapeau, fait un exposé intéressant sur le comportement des Chasseurs ardennais pendant la Campagne des 18 jours.

Il annonce un pèlerinage à Vinkt en 1990, à l'occasion du 50^e anniversaire de la bataille et fait appel à une nombreuse participation.

l'autre et doit veugler (il n'y avait pas de carte rouge à l'époque) en direction du baraquement servant de vestiaire.

Après adoption du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 22.10.88, le Secrétaire-Trésorier donne lecture des nombreuses activités et prestations de la Section au cours de l'exercice écoulé, fait part de la situation de l'effectif de la Section (346 membres) et donne connaissance de la situation financière, laquelle a été contrainte par les Commissaires aux comptes MM Leroy et Collette.

Les élections statutaires se déroulent. A défaut d'autres candidatures, les Commissaires sortants MM. Arnoldy et Chardome sont réélus.

Les médailles de mérite sont remises aux membres suivants: la médaille d'or aux deux vice-présidents MM. Goffict et Chalou, la médaille d'argent à M. Raymond et la médaille de bronze à MM. Egrlebert et Guillaume.

Parmi les suggestions et interpellations des membres présents, on relève notamment une intervention de M. l'Abbé Petitjean qui suggère que les anciens combattants se rendent à l'occasion dans les écoles, afin de mettre les élèves au courant des événements de la guerre et d'établir une liaison entre jeunes et anciens. M. Albracq s'élève contre le fait qu'un mandataire public se soit rendu en Espagne au domicile de Léon Degrelle. Il demande ce que la Section compte faire à ce sujet. Il semble qu'une réaction au niveau national soit la plus adaptée.

Le Président adresse un dernier merci à l'Assemblée et souhaite d'ores et déjà une bonne année 1990 à tous.

La journée s'est terminée dans la joie par un repas fraternel.

Saint-Hubert, le 10 novembre 1989.
Le Secrétaire
J. Labiouse

VIELSALM

Communiqué aux membres

Le récent décès de Julien Dumont a été d'autant plus ressenti qu'il faisait figure d'homme orchestre au sein de la Fraternelle où il occupait d'ailleurs le poste important de secrétaire.

Sa disparition laisse un vide immense.

Au moment où la section de Vielsalm prépare activement le Congrès national d'avril 1990, il est urgent, malgré notre tristesse, de songer à un remplacement. La régionale de Vielsalm n'a pas de statuts qui lui sont propres, elle dépend du national qui impose un appel aux candidats: ceux-ci peuvent se faire connaître dès le 15 décembre et jusqu'au 31 janvier 1990 chez: Le Président Guy Remacle-Sevrin, rue Jean Bertholet 2, 6690 Vielsalm.

Guy Remacle-Sevrin

Le nouveau président de la section de Vielsalm, depuis le mois de juin, a été milicien au 3^e Chasseurs Ardennais, classe 34, la toute première (celle du mémorable réveil dont les caves à vin sacerdotales conservent un souvenir impéissable). Sous-officier à la mobilisation à la 7^e puis à la 9^e Cie. Campagne de 1940 depuis Lièrux jusqu'à Ostende. Deux années de captivité au Stalag II C en Poméranie. De la bonne volonté à revendre, de quoi assurer la pérennité de notre section.

Chers anciens Chasseurs Ardennais

Le comité (très élargi) de la section s'est déjà réuni, deux fois, en vue de la grande opération printemps 1990: le congrès national. Comme en 1983, le 3^e Chasseurs Ardennais vient en renfort pour assurer, à l'événement, un grand succès. Vous savez déjà, grâce à une précédente chronique de notre reporter de service G. Schmitz, que l'assemblée générale se tiendra dans l'église décanale mise à notre disposition par l'Abbé Dropsy, révérend doyen. Le repas aura lieu à la salle omnisports du quartier Ratz. Pour les finances de la Fraternelle, c'est une véritable bénédiction et cela évite les nombreux ennuis de l'installation d'un chapiteau.

Dans le prochain bulletin, tous les détails vous seront donnés. Si vous respectez toutes les consignes, qui n'ont d'autre but que de vous faciliter les choses, cette journée restera gravée dans les annales de la Fraternelle.

Histoire d'en rire

Elle est authentique et date... (déjà) d'un demi-siècle. A cette époque, le 3^e Chasseurs Ardennais, fraîchement installé dans ses cantonnements de Rencheux, avait presque doublé ses effectifs grâce à l'apport des volontaires de carrière que l'on appelait les «UCIF» (unités cyclistes frontalières).

Leur installation dans la commune avait été bénéfique à tout point de vue (les jeunes filles de l'époque s'en souviennent agréablement) et, dans pas mal de domaines, on recourait à leurs services. La fanfare s'en trouvait étoffée, les deux troupes dramatiques voyaient leurs cadres renforcés, etc... etc... et particulièrement se montraient d'un sérieux appoint pour la constitution de l'équipe première de football du Cercle Sportif de Vielsalm, à tel point qu'en cette saison 1936-37, le team comptait huit militaires. L'un d'entre eux, Camille Allo, brugeois d'origine, se doublait d'un gardien de but fantastique, mais fantastique aussi dans ses réactions. Ce dimanche de printemps, la «première de Vielsalm» jouait sa dernière chance de monter en promotion contre son «outsider» Saint Louis Athus.



Guy Remacle-Sevrin

Le match était arbitré par le terreur des terrains de football: le capitaine Philippart. La suite m'a été racontée par Allo, lui-même, au dernier Te Deum pour la Dynastie, une histoire loufoque comme il dit. L'arbitre avait un œil «fermé» pour Athus, ce qui avait le don d'énerver notre bonhomme et sur une faute inexistante, de son premier défenseur, notre Allo s'avance et, comme un coup de clairon, lance «arbitre de chocolat». Le référé le renvoie dans sa cage et cette fois l'on entend, très distinctement, dans le plus pur accent de Bruges «va minji les têtes avo ti». Fureur de

C'était la catastrophe, il n'y avait pas de gardien de but titulaire pour le remplacer valablement.

Sentant le vent d'une défaite certaine, notre Camille a soudain une idée (sacrée comme il dit), il revient penaud et avec la figure d'un saint martyr, il dit à l'autre «mazieu, c'est ma in flamand, pas bien parler français. Ze voulais excuser moi en langue wallon que mes camarades ils m'ont appris». Eux me dire «Camille, si un jour il faut toi excuser, dire: vasse miri tes têtes». Croyez le ou non, mais l'arbitre s'est retourné, a indiqué le terrain au farceur qui a repris sa place dans la cage et, ce jour-là, l'équipe première du Vielsalm a gagné par 2 buts à un et conquis son titre de promotionnaire.

Ce qui s'est passé après dans les vestiaires n'est pas dit dans la chanson.

Guy Remacle

Propos recueillis chez Camille Allo.

ASSEMBLEE GENERALE

Cette chronique déborde les frontières de la section et s'adresse aux congressistes, avec le souci de leur faciliter l'accès à cette grande journée du 29 avril.

Aucune complication pour l'arrivée à Vielsalm puisque tout le monde prendra le même chemin (comme dans la chanson), avec comme point de mire la baraque Fraiture et la traversée de la localité jusqu'à un coin connu de ceux qui participent à l'arrivée de la M.S.A., square Bruce Clarke. A cet endroit, un agent de police vous fera bifurquer à droite, vers la rue du Parc jusqu'à hauteur de l'Hôtel de ville.

Arrêt pour tous et débarquement des passagers qui traverseront le parc pour gagner le lieu de rassemblement. Des toilettes sont accessibles à l'Athénée Royal.

Les cars continueront par la rue Général Jacques et gagneront le grand parking de «SPAR», au bas de l'église où ils attendront.

Le cortège se formera rue de l'Hôtel de ville (monument des 3^e et 6^e Chasseurs Ardennais), entre 9h15 et 9h45. Nous insistons beaucoup sur le respect de l'horaire; il a été établi pour éviter les longs stationnements et aussi les fatigues inutiles.

A 9h45, dépôt de fleurs au monument, par le Président National, les Chefs de corps et le Président de la section.

A 10h, le signal de départ sera donné par la «Royale Fanfare Concordia», de Salmchâteau qui se trouvera, en tête, devant les drapeaux.

Il sera décidé, sur place, du mode de défilé (par 3 ou 4). Le trajet sera court, à peine 400 m.

10h15, arrivée à l'église et mise en place des autorités et des drapeaux, puis des fidèles.

10h30, grand-messe célébrée par Monsieur l'abbé DROPSY, révérend doyen; homélie par Monsieur l'abbé SERON, ancien brancardier aux Chasseurs Ardennais et ancien vicaire à Vielsalm, en 38-39; chorale sous la direction de Monsieur DEPREZ; les différentes sonneries; la Concordia de Salmchâteau.

Immédiatement après l'office religieux, il sera fait appel, à quelques bonnes volontés, pour la mise en place du mobilier destiné à l'assemblée générale. Sitôt celle-ci terminée, nouvel appel, pour la remise en ordre du chœur et de l'autel.

Pendant le déroulement du congrès, les autocaristes seront priés de quitter le parking du «SPAR» pour venir s'aligner rue Jean Bertholet (rue de l'E-

glise) en direction de la gare et de la caserne. Les passagers prendront place dans les cars au fur et à mesure.

Il est entendu que des responsables de la section, porteurs du brassard traditionnel, se trouveront aux points névralgiques.

Après l'imposante cérémonie du congrès, tout le monde regagnera Rencheux et la caserne où le 3^e Chasseurs Ardennais les attendra pour un second acte non moins attrayant, le repas de corps pour lequel quelques consignés seront à observer. L'entrée du hall omnisport se fera dans le calme et les «bons» de repas seront présentés aux délégués. Chaque section s'installera à l'endroit indiqué par un panneau.

Il est rappelé que la date limite d'inscription et surtout de paiement est fixée au 18 avril. Ne perdez pas de vue qu'entre le versement et la réception, il s'écoule toujours un certain délai, tenez en compte.

La section de Vielsalm vous accueillera avec grand plaisir et vous souhaite de passer, au pays de Salm, une excellente journée.

Guy REMACLE SEVRIN

VIRTON

Réunion générale annuelle du 4 novembre 1989 au Centre Culturel de Saint-Mard

Après les souhaits de bienvenue et l'appel des camarades décédés au cours de l'exercice, nous avons procédé à l'examen des divers points repris à l'ordre du jour. A savoir: Effectifs et caisse, Modifications statutaires à l'échelon national, Présidence nationale, Congrès de Vielsalm, Commémoration du 8 mai, Courtrai, Vinkt, Willemstad, Enterrements, Bulletins trimestriels, Cotisations, Activités particulières pour les jeunes membres.

— Quelques communications destinées aux membres n'ayant pas participé à la réunion.

Congrès de Vielsalm

Le président désireait connaître, dès la première semaine de mars '90, les membres désireux d'y participer afin de pouvoir prendre disposition pour le déplacement car le comité ne peut s'engager à supporter la charge d'un car s'il y a moins de 20 participants. Ceux qui n'ont pas de voiture pourraient alors prendre place avec des camarades disposant de places disponibles.

Courtrai, Vinkt, Willemstad

Monsieur Massin prendra contact avec les présidents des sections voisines en vue de coordonner les déplacements. Il en avisera directement Messieurs Charles Herman de Torigny et Camille Fenat de Mussy qui sont les représentants et responsables habituels de la section à ces cérémonies.

Activités jeunes Chasseurs Ardennais

Le président demande que tous les jeunes Chasseurs Ardennais, membres de notre section, lui fassent part du régiment auquel ils ont appartenu afin qu'il puisse les faire inviter aux fastes de leur ancienne unité.

Ce serait pour eux l'occasion de se retremper dans l'ambiance qui fut leur pendant de longs mois et renouer avec leurs anciens chefs et camarades de l'époque.

Banquet du 8 mai

Pas plus que la quadrature du cercle, il nous est impossible de réaliser un banquet qui donne satisfaction à la totalité des participants:

Une fois, «c'est trop peu» une autre fois, «les poulets sont trop grillés» lors du dernier festin, «le grenadin de veau était trop dur».

Il y a du vrai, nous en convenons; mais, est-il indispensable de sanctionner chaque fois en changeant de traiteur?

Pour le prix demandé, tenu compte du boire et du manger qui vous est offert, soyez sérieux, n'exigez pas un Summum Gastronomique, parcourez un faux pas, une erreur involontaire du traiteur qui tiendrait compte de vos remarques pour la prochaine fois. Nos banquets sont avant tout consacrés aux retrouvailles et contribuent en premier à resserrer les liens d'amitié qui nous unissent dans une ambiance Chasseurs Ardennais de confiance et de fraternité.

Quelque indulgence personnelle est parfois nécessaire pour préserver la survie de ces réunions qui sont à la base même de l'existence de notre Fraternelle. Toutefois, le comité se rallie au verdict de l'assemblée et attend des propositions concrètes des membres, comme il en a été décidé, pour organiser un prochain banquet qui démentira l'inclusibilité du problème.

Béret

Le président émet le vœu de voir les anciens ChA en béret lors des cérémonies du 8 mai et aux Te Daum des 21 juillet et 15 novembre.

Décès

Notre camarade André Servais, né à Sainte-Marie-sur-Semois le 28 juillet 1914 et y décédé le 25 octobre 1989.

C'était un ancien du 4^{ème} régiment de Chasseurs Ardennais, participant des combats de la Dendre et de la Lys, prisonnier au stalag IV A jusqu'en mai 1945.

La section était représentée à ses obsèques qui eurent lieu à Sainte-Marie-sur-Semois le 28 octobre 1989.

Nous réitérons à ses proches nos sincères condoléances.

1 ChA

LE MOT DU PRESIDENT DE LA SECTION

Par l'intermédiaire de ce dernier bulletin de 1989, je vous souhaite à tous, ainsi qu'aux membres de vos familles, joie, santé et bonheur pour l'an nouveau. Je souhaite en plus que 1990 nous donne l'occasion de nous retrouver afin de renouer les souvenirs agréables du passé et de forger des plans pour l'avenir.

Pour atteindre cet objectif et après conversation avec le Chef de Corps du 1 ChA et les membres de notre comité, nous vous proposons pour 1990 trois rendez-vous au 1 ChA à Marche-en-Famenne:

- 21 avril: assemblée générale;
- 2 septembre: journée portes ouvertes;
- fin octobre: festivités de St. Hubert.

A l'échelon national, le congrès de la Fraternelle aura lieu le dernier dimanche d'avril à Vielsalm.

Les détails de ces diverses activités vous parviendront en temps utile, soit par la voie du bulletin, soit par courrier séparé.

Nous désirons, cela va sans dire, vous rencontrer très nombreux à ces quelques activités afin de maintenir vivaces les traditions des Chasseurs Ardennais.

Dès aujourd'hui notez-en les dates sur votre agenda. Merçi.

Camille BERNARD

COTISATIONS

Quand vous recevrez le présent bulletin chacun d'entre nous aura trouvé dans sa boîte aux lettres la carte de membre, un dodelin de virement/versement et un mot d'accompagnement au verso duquel nous donnons les activités pour 1990.

Nous avons des membres très fidèles qui paient déjà au mois de septembre, d'autres en octobre, novembre, décembre avant d'avoir reçu notre envoi.

PROMOTION

Le Lieutenant Général JEAN CHABOTIER



Lieutenant-Colonel BEM il commande le 1^{er} Régiment de Chasseurs Ardennais de 1974 à 1976.

De 1976 à 1979 il est successivement titulaire de la chaire de «Management» et des «Opérations» à l'Ecole de Guerre. En cumul de ses activités à l'Ecole de Guerre il exerce successivement (de 70 à 73 et de 76 à 79) les fonctions de S3, Chef d'Etat-Major et de Commandant de la 12^{ème} Brigade d'Infanterie Motorisée avec laquelle il fera des rappels en 1971 et 1973 et qu'il commandera en 1977.

De 1979 à 1981 il est chef de cabinet adjoint du Ministre de la Défense Nationale.

En 1981 il suit les cours du Collège de Défense de l'OTAN à Rome.

De 1981 à 1983 il est Conseiller Militaire de l'Ambassadeur de Belgique auprès de l'OTAN à Evere.

Promu Général-major en juin 1983, il commande la 16^{ème} Division Blindée à Neheim (RFA) et ensuite l'Ecole Royale Militaire depuis décembre 1984.

Lieutenant Général depuis le 26 décembre 1989 il est désigné à la date du 1^{er} janvier 1990 comme Chef d'Etat-Major des Forces Alliées du Centre Europe (AFCENT).

Le Lieutenant Général Jean Chabotier est l'époux de Marie Vuidar. Ils ont sept enfants, quatre fils et trois filles.

Jean Chabotier est un grand sportif et nul n'ignore sa grande passion pour le bridge où il excelle!

La majorité attend «l'enveloppe» pour régler la cotisation.

Etant donné la très forte augmentation du coût de l'imprimerie il a été décidé au congrès de Liège en avril dernier de porter le montant de celle-ci à 250 Frs au lieu de 200.

Nous prions ceux qui ont réglé l'ancien montant de bien vouloir virer le supplément de 50 Frs au compte de la section. Nous les remercions d'avance.

L'ADRESSE

Si vous changez d'adresse veuillez prévenir la section car chaque trimestre il nous revient des bulletins portant la mention «parti sans laisser d'adresse» ou «n'habite plus à l'adresse indiquée».

Les Chasseurs Ardennais à l'honneur

Nous nous réjouissons d'apprendre que le Colonel André LEFEBVRE, ancien chef de Corps du 1 ChA, puis du 2 ChA, chef du personnel Officiers (SEAO) à l'EMG et commandant de la 12^{ème} Brigade d'Infanterie Blindée (FI) dont fait partie le 2 ChA vient d'être promu «Chef de la Section Administration du Personnel» dans la Division du Personnel de la nouvelle structure de l'Etat-Major Général. Nous félicitons ce grand et fidèle ami des Ardennais.

Les Chasseurs Ardennais félicitent vivement les majors G. VERBIESE, J. CHAUDRON et G. VAN DEN MEERSCHÉ pour leur récente promotion et ils souhaitent à chacun d'eux une heureuse et fructueuse continuation dans leur carrière.

LABOR OMNIA VINCIT IMPROBUS

(Virgile)

(Un travail opiniâtre triomphe de tout)

AUTOCOLLANTS

Après des milliers de décalcomanies, nous avons vendu déjà des dizaines de milliers d'autocollants «Résiste et Mords», à la hure laurée.

Cet article tient remarquablement à l'extérieur, notamment sur les carrosseries et les vitres de voitures.

Prix de vente (dans les sections): 20 F l'unité.

REPANDEZ LE DRAPEAU DE L'ARDENNE



1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

1989 L'ANNEE DU 1 ChA

Dans une allocution aux Chasseurs Ardennais du 1^{er} Régiment, prononcée à l'issue de la période des grandes congés, le Chef de Corps traça le cadre des enjeux qui seraient ceux du second semestre 1989.

Le Lt Col BEM MARCHAL fixa trois objectifs: le premier, remporter le challenge de tir du Commandant 7 Bde Inf BI le second, de réussir le grand chelem durant la période de Bergen 11/89, c'est-à-dire remporter la victoire aux évaluations MILAN, AIFV canon 25 mm et JPK canon 90 mm; le troisième, effectuer à l'inspection logistique de décembre un parcours modèle.

D'aucuns sans doute se demanderont si le Chef de Corps n'était pas en train de rêver tout haut, s'il ne pêchait pas par manque de réalisme.

Pourtant, pour étayer son programme il ne manquait pas d'arguments.

Pour le challenge de tir il suffisait, selon lui, de s'entraîner et de vouloir rompre avec un certain fatalisme selon lequel, dans ce domaine, nos frères d'armes du 12^{ème} de Ligne Prince Léopold étaient hors d'atteinte.

Pour BERGEN 11/89 il nous confia qu'il était persuadé que l'exploit, qu'il demandait de réaliser, était à la portée des Ardennais du 1^{er} Régiment.

En effet, disait-il, les structures mises en place dans les Détachements Canon 25 mm et MILAN et sans cesse améliorées depuis deux ans, nous ont permis de développer un savoir-faire qui n'existe pas dans les autres bataillons. Quant aux JPK ils connaissent l'importance de leur dernière prestation et auront à cœur de briller.

Pour ce second objectif, à trois facettes, la recette était tout aussi simple: s'entraîner sans relâche et y croire farouchement.

Pour le CORLOG finalement, cet objectif constituait le pendant des deux premiers: pour réaliser sa mission le fantassin blindé doit non seulement maîtriser ses systèmes d'arme, mais aussi les maintenir en état de fonctionnement.

Munis de ces bonnes paroles TOUS se sont mis à la tâche, désireux de relever le défi.

Le 12 octobre le 1 ChA remportait le challenge de tir Commandant 7 Bde Inf B1 devant le 12 Li, le 1 L et le 1A. Durant la période de camp à BERGEN du 2 au 17 novembre le 1 ChA connu son heure de gloire, en raflant sans coup férir les trois évaluations partielles; ainsi que, suite à ses brillants résultats, les Challenges annuels MILAN, JPK et AIFV 25 mm.

Afin que le lecteur puisse apprécier à sa juste valeur le niveau de la performance, voici les résultats comparatifs:

CHALLENGES 1989

	J P K		MILAN		CANON 25 mm.	
1	1 ChA	13590	1 ChA	22646	1 ChA	42890
2	2 Cy	11440	2 Cy	20209	5 Li	33290
3	1 Gr	11090	Bvr	0241	1c	33050
4	Bvr	10910	1 Cy	19547	12 Li	33010
5	12 Li	10170	1 C	18952	1 Gr	29040
6	1 C	9040	12 Li	18863	2 Cy	27810
7	5 Li	8160	5 Li	18663	Bvr	27610
8	1 Cy	—	1 Gr	16208	1 Cy	22310

Quant au troisième objectif de ce second semestre 89, rendez-vous le 12 décembre prochain. Mais il est clair qu'après ce qui précède, l'inspection CORLOG ne peut qu'être du même niveau de qualité.

ORDRE DU JOUR DU COMD 1ChA

De retour à Marche-en-Famenne, au cours d'une prise d'armes rassemblant les participants à la période de camp BERGEN II/89 et ceux qui étaient restés en garnison durant

cette période, le Chef de Corps s'adressa à ses Chasseurs Ardennais.

Durant la période de BERGEN II/89 le PI JPK, les PI MILAN et AIFV qui furent évalués réalisèrent un parcours sans faute, permettant de la sorte au 1ChA de remporter les trois évaluations partielles, mais également, fait sans précédent, le challenge annuel dans les trois systèmes d'arme.

Cet exploit restera gravé dans les Traditions du Régiment à l'instar des grands moments qui marquèrent son histoire.

1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

Le Chef de Corps, les Officiers, les Sous-Officiers, Caporaux-Chef, Caporaux et Soldats au baret vert ainsi que la section 1 ChA de la fraternelle vous présentent leur meilleurs vœux pour 1990.

Ce que nous avons réalisé est, dans les circonstances de paix que nous connaissons, la seule façon que nous ayons d'exprimer à tout qui veut bien comprendre que l'esprit Chasseur Ardennais est une réalité; que la rage de vaincre et de faire son devoir, qui animaient nos Anciens, continuent à inspirer nos actions.

Chasseurs Ardennais vous pouvez éprouver une légitime fierté pour ce qui a été fait. Beau-coup, à l'extérieur, se posent sans doute des questions, ils ont raison. En ce qui nous concerne soyons conscients de deux choses. La première c'est que les résultats que nous avons obtenus sont la conséquence d'un travail de longue haleine. Résultats qui ne furent possibles que grâce à un travail d'équipe, au sein de laquelle les uns apportèrent leur savoir-faire et leur persévérance, tandis que les autres y mirent leur bonne volonté et leur souci de bien faire. La seconde c'est que tout en étant fiers, nous devons rester avec les deux pieds sur terre. Nous sommes loin d'être parfaits et chemin qui reste à parcourir vers une opérationnalité réelle est encore loin. C'est la raison pour laquelle il n'est pas question pour nous de nous reposer sur nos lauriers, mais de tirer un maximum d'enseignements de cette expérience que nous venons de vivre, afin de non seulement maintenir notre niveau de maîtrise de nos armements, mais surtout d'améliorer encore nos connaissances, dans le but d'être mieux prêt à remplir notre mission si besoin en est.

Ce faisant, je vous l'ai déjà dit, nous participons activement à la paix et la liberté en Europe, en citoyens conscients de ses devoirs et des enjeux qui sont ceux de notre société occidentale actuelle.

Chasseurs Ardennais, je suis fier de vous et je vous remercie de m'avoir procuré ce qui restera, sans doute, l'une des plus grandes satisfactions de ma vie professionnelle. Je n'en fais pas une gloire personnelle, vous connaissez suffisamment mon opinion à ce sujet. C'est pourquoi je vous livre, en guise de conclusion, cette phrase que le Général de MONTABERT écrivait en 1945: «Il n'y a pas de gloire personnelle. La vraie gloire revient au soldat, à celui qui souffre dans sa chair et son âme; elle revient à ceux qui sont tombés.»

AGENDA DU 4^{ème} TRIMESTRE AU 1 CHA

OCTOBRE 89

- 03 Challenge de natation du Comd 7 Bde Inf BI
- 04 au 11 Garde à ZAVENTEM (1 Cie)
- 05 au 06 Terrain tour II/89
- 09 au 11 Inspection Comdt (1 Cie)
- 12 Challenge de tir du Comd 7 Bde Inf BI
- 12 Exercice BROADCAST
- 16 au 19 Evaluation (3 Cie et Cie SP)
- 18 au 19 Exercice AMBIORIX
- 23 au 24 Test IMI (2 Cie)
- 23 au 24 Bivouac PEC (Cie EMS)
- 25 Remise des Hures à St-HUBERT (2 Cie)
- 26 au 27 Fête de la St-HUBERT

NOVEMBRE 89

- 03 au 17 Camp de BERGEN (Bn)
- 10 au 12 Eval MILAN
- 10 Repas de Corps
- 11 Exercice de cadre 04/89
- 13 Eval JPK

- 13 au 15 Eval AIFV
- 15 Toast au Roi
- 21 au 23 Stage au CE Cdo (1 Cie)
- 23 Exercice ASTERIX
- 24 Exercice BROADCAST
- 27 au 01/Tir AA à LOMBARDSJUDE
- déc.
- 27 au 15/Stage Cdo avec le 5 (Fr) RI à VIEUX-BRISAC (1 Cie)
- déc.

DECEMBRE 89

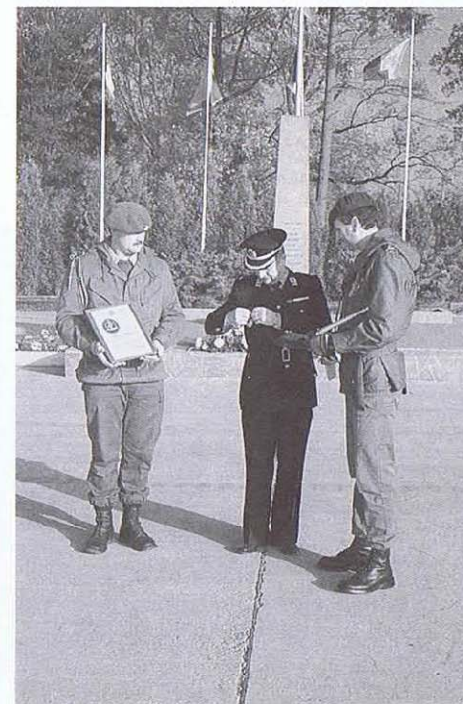
- 06 Fête de la St-NICOLAS
- 11 au 22 Période de camp à ELSENBORN (PI Ecl - PI Mor)
- 12 Inspection CORLOG
- 14 au 15 Exercice BROADCAST
- 18 Journée Info pour l'ER Cadets
- 18 au 19 Exercice de réactivation (1 Cie)
- 19 Compétition I M cu 1 (BE) Corps
- 20 Exercice ASTERIX
- 29 Démobilisation (1 Cie)



Remise du trophée de la Fraternelle à la 3^e Cie par le lieutenant-Colonel e.r. BERNARD, nouveau Président de la section 1 ChA



Remise des Hures à Saint-Hubert (2^e Cie)



Une figure bien connue est nommée au grade de caporal d'honneur lors de la St-Hubert 1989



HERA notre nouvelle mascotte

ARRIVEES	Venant de	DEPARTS	VERS:	
Adjt COR Fercumont	EI	Slt Velghe-Lenelle	20 WSP	Sdt Broen
Adjt COR Janssen	EI	Adjt COR Bossaert-Derache	Congé III	Sgt Duivivier
Adjt COR Mareschal	EI	Cpl CSOR Bernard	12 Li	Sdt Tomasi
Adjt COR Michel	EI	Sgt CSOR Braham	Congé III	Sdt Pierroux
Adjt COR Renard	CIN° 4	Sgt CSOR Cloquet	Congé III	Cpl Vangeesbergen
Adjt COR Vanthienen	EI	Sgt CSOR Devacchi	Congé III	Cpl Nichols
Sgt CSOR Brokken	CIN° 1	Sgt CSOR d'Hollander	Congé III	Sdt Mathurin
Sgt CSOR Gillard	2 Cdo	Sgt CSOR Lambermont	Congé III	Cpl Surkyn
Cpl Cuvelier	2 Cy	Sgt Van Hove	Congé III	
Capt Delpire	ERM	Sgt CSOR Vercaisteren	Congé III	
Capt Magniette	GS1-I	Lt Thomée	GS1-I	
1 Sgt Maj Leblicq	EI	1 Sgt Maj Nem	Cie QG 1 Div	
Sgt Latteur	EI	Sdt VM Soyez	NACP	
Sgt Schuermans	EI	Sdt VM Saint-Viteux	NACP	
Sgt Pauwels	4 Ch Ch	Cpl Laloux	NACP	
Sgt Laffut	3 ChA	Cpl Dirckx	NACP	
Sgt Toussaint	EI	1 Sgt Spriet	NACP	
Sgt Detournay	E Log Mat	Sgt Roupin	NACP	
Sgt Antoine	EI	Cpl Etienne	NACP	
Sgt Habaru	12 Li	Cpl Fleurquin	NACP	
Sgt Baguet	2 Cy	Cpl Fosseppe	NACP	
Sdt Michaus	Rengagé	Lt Marcotte	CTIDN	
Sdt Maron	Rengagé	Cpl Compere	ERM	
Sdt Falmagne	Rengagé	Cpl Lejeune	HM Bxl	
Cpl Lambert	2 Cy	Sdt Dubois	15 Gn	
Sdt Leonard	Retour de NACP	Sdt Govaeris	ERM	
Sit Bastin	ERM	Sgt Durent	Safraenberg	
Sit Vanhentenryck	ERM	Sdt Simaeyes	Safraenberg	
Sdt Verhelst	EI	Sdt Devoghel	2 Cy	
Cpl Kinard	3 Gn	Cpl Boterdael	NACP	
Sdt Darville	7 Rav Tpt	Cpl Charlier	NACP	
Cpl Pieters	2 Cy	1 Sgt Livyns	E Log Mat	



3 Chasseurs Ardennais Ardennenjäger

Saint-Hubert Patron des Chasseurs Ardennais

Bien que la fête de la St Hubert soit fixée le 3 novembre, c'est le 27 octobre 89 que le Bn a célébré son St Patron.

Dès 8 heures, plus de 500 Chasseurs s'élançaient vers la plaine de BONALFA pour rejoindre ensuite le quartier après un parcours de 5 Km de cross country. Cette première épreuve fut remportée par la Cie EMS.

La veille, à la piscine de VIELSALM, 10 participants de chaque Cie s'affrontaient dans une course relais, celle-ci fut remportée par la 3 Cie, au même moment une séance de tir (FAL, VIG, GP) se déroulait au quartier, cette épreuve fut remportée par la Cie EMS.

Au programme de la journée, figuraient également les épreuves de traction à la corde, course relais brancards, traction de Bedford, le jeu de quille et le parcours de section.

Un repas ALL RANKS préparé et servi par nos cuisiniers permit une intégration de la troupe et du cadre.

En fin de journée, au cours d'une parade militaire, le Chef de Corps a rappelé aux Chasseurs d'aujourd'hui, les faits d'Armes du Sgt RATZ. Accompagné de membres de la famille de celui-ci, le Chef de Corps a déposé une gerbe de fleurs.

Après avoir rendu hommage aux Anciens de l'Yser, les résultats de la St Hubert ont été proclamés. La Cie EMS gagne, cette année, le Challenge «St Hubert».

Le 6 novembre en présence d'habitants de VIELSALM, Monsieur l'Aumônier BROUWERS a célébré la messe de St Hubert.

1. Activités Principales
2. Départs
3. Arrivées
4. Nominations
5. Commissionnements
6. Brevets - Cours
7. Rappel Offr de Réserve

I. Activités Principales

- 28 Août au 08 Sep: Rappel du 841 Esc Recce Lt à LAGLAND.
- 11 Sep au 15 Sep: tirs aux petites armes + Gren + Trg CRAC à LAGLAND pour 3Cie + PI Ecl + PI Mor.
- 14 Sep au 28 Sep: participation au camp d'OTTERBURN avec le 1 ChA pour le PI Ecl.
- 18 Sep au 29 Sep: rappel du 842 Esc Recce Lt à LAGLAND.
- 27 Sep au 4 Oct: la 3Cie monte de garde à l'Aéroport de Bruxelles National.
- 30 Sep au 1 Oct: Sp à compétition de tirs de l'UNSOR à ELSNBORN pour le Bn.

- 4 Oct au 11 Oct: la 3Cie monte de garde à TIHANGE.
- 9 Oct au 20 Oct: rappel du 843 Esc Recce Lt à LAGLAND.
- 30 Oct: inspection Comdt par le Gpt Instr de Base.
- 27 Oct: fête de la St Hubert.
- 3 Nov: congé Bn
- 6 Nov au 8 Nov: tirs aux petites armes + Mor 60 mm + Gren à LAGLAND pour Cie EMS.
- 6 Nov au 17 Nov: rappel de la 821 Cie de Garde à LAGLAND.

II. Départs

- 4 Sep: le Cpl SPINATO G. passe à LFmn LACKEN.
- 13 Sep: le Med Slt COR BAUDOUX fait mutation au 2W Tac à FLORENNES.

III. Arrivées

- 27 Août: le Med Adj COR DESONNIAUX est venu de E.R.S.M.
- 28 Août: les Sgts SOC: STEENHOUT B, PIRSOU L, QUODBACH P, sont venus de l'E.I.
- 4 Sep: le Sgt RAES est venu du 12 Li.
- 28 Août: le Cpl V.M. CUVELIER est venu du Clog 3.
- 24 Oct: l'Adj DROUQUET J. est passé au 3 ChA.
- 16 Oct: le 1Sgt GEMIS est venu du 3 Gn.

IV. Nominations

- 1 Sep: les Sgts CSOR SCHUMACHER, FOSSEUR, LIZEIN, RENARD, DECLAYE, DESPIRLET, LAMMERS, BARBASSON et HUBARD sont nommés Sgt SOR.
- 29 Sep: le 1Sgt MONAMI C. est nommé 1Sgt Maj. Les Sgts COCQ E, PURNELLE, MAGNEE sont nommés 1Sgt.
- 1 Oct: le Sgt CSOR JOLY P. est nommé Sgt SOR.

V. Commissionnements

- 1 Nov: le Cpl CSOR CHERUY B. est commissionné au grade de Sgt CSOR.

VI. Bevets - Cours

- du 25 au 29 Sep: les Adjts Chefs CANSSE et STEENHOUT ont réussi le cours de rafraîchissement N.E.C.
- du 9 au 13 Sep: l'Adjt GENTEN a suivi le cours «Gestionnaire Men».
- 26 Oct: ont réussi le cours connaissances engins explosifs les Sits POSTMAN et BENOIST, le 1Sgt Maj LOFGEN, 1Sgt PURNELLE, Sgt RAES.
- 26 Oct: les 1Sgts CANSSE P. et THYS A. ont satisfait à l'examen pour l'obtention du grade de 1Sgt Maj.

VII. Rappel Offr de Réserve

- 4 Sep: le Slt DE COCK DE RAMEYEN G.
- 28 Août au 9 Sep: le Capt SANTIES - Lt DUVIVIER R., LALLEMAND D. et MOSSEMANS P. - Slt ANTOINE P.



La 3 Fu en action

SANKT-HUBERTUS Schutzpatron der Ardennenjäger

Das Bn hat seinen Schutzpatron am 27 Okt 89 geehrt, obschon das Fest des Hlg Hubertus am 3 Nov gefeiert wird.

Um 8 Uhr sind mehr als 500 Ardennenjäger nach Bonafra gelaufen, um nach einer Crossstrecke von 5 Km wieder im Quartier anzukommen. Dieser Wettlauf wurde von der Stabskie gewonnen.

Am Vortag fand im Schwimmbad von Vielsalm eine Schwimmstaffel mit 10 Schwimmern pro Kie. Die 3 Kie war im dieser Staffel erfolgreich. Gleichzeitig fand ein Wetschiessen (FAL, VIG, GP) im Quartier statt. Die Sabskie gewann diesen Wettkampf.

Im Tagesprogramm waren auch verschiedenen Spiele vorgesehen: Tauziehen, Tagbahnenstaffel, Bedford-ziehen, Kegeln, Hindernisparcours mit verbundenen Augen.

Ein ALL RANKS-Essen, das von unseren Köchen vorbereitet und serviert wurde, sollte die Beziehungen zwischen Truppe und Kader verbessern.

Am Ende des Tages, während einer Militärparade, erinnerte der Korpsobst die Ardennenjäger an die Heldentaten des Sgt RATZ. Der von der Familieangehörigen des Sgt RATZ begleitete Oberst legte einen Kranz nieder.

Nachdem er die ehemaligen Frontkämpfer der Yser geehrt hatte, wurden die Resultate veröffentlicht. Die Stabskie behält den Titel des «Hlg Hubertus».

Am 6 Nov feierte der Pastor BROUWERS eine Messe zu Ehren des Hlg Hubertus in Anwesenheit vieler Einwohner von Vielsalm.

1. Wichtigste Aktivitäten
2. Fortgänge
3. Ankünfte
4. Ernennungen
5. Beauftragungen
6. Prüfungszeugnisse - Kurse
7. Wiedereinberufung

I. Wichtigste Aktivitäten

— 28 Aug bis 8 Sep: Wiedereinberufung des 841 Esc Recce Lt in LAGLAND.

Remise des coupes

de droite à gauche:
Lieutenant PIRLORT (3 Fu)
Lieutenant-Colonel KEUTIENS, Chef de Corps
Capitaine RAYMOND (EMS)



Quand l'EMS tire un Bedford

- 11 Sep bis 15 Sep: Schiessen mit leichten Waffen + Handgranaten + Trg CRAC in LAGLAND für die 3 Kie + PI Ecl + PI Mor.
- 14 Sep bis 28 Sep: Teilnahme an dem Feldlager von OTTERBURN mit dem 1 ChA für den PI Ecl.
- 18 Sep bis 29 Sep: Wiedereinberufung des 842 Esc Recce Lt in LAGLAND.
- 27 Sep bis 4 Okt: Die 3 Kie hat Wache in Lufthafen Brüssel National.
- 30 Sep bis 1 Okt: Sp für den URNSCOR - Schiesswettbewerb in ELSENBOURN für das Bn.
- 4 Okt bis 11 Okt: Die 3 Kie hat Wache in TIHANGE.
- 9 Okt bis 20 Okt: Wiedereinberufung des 843 Esc Roce Lt in LAGLAND.
- 30 Okt: Inspektion Comdt von dem Gpt Instr de Base.
- 27 Okt: Sankt - Hubertusfest.
- 3 Nov: Urlaub Bn.
- 6 Nov bis 8 Nov: Schiessen mit leichten Waffen + Mor 60 mm + Handgranaten in LAGLAND für die Stabskie.
- 6 Nov bis 17 Nov: Wiedereinberufung der 821 Wachkompanie.



II. Fortgänge

- 4 Sep: Cpl SPINATO geht zu Ltrm LACKEN über.
- 13 Sep: Versetzung des Md Slt COR BALDOUX in den 2W Tac in FLORENNES.

III. Ankünfte

- 4 Aug: Ankunft des Med Adjt COR DESONNIAUX aus ERM.
- 28 Aug: Die Sgten SOC STEENHOUT B., PIRSOU V., QUODBACH P., kamen aus dem El.
- 4 Sep: Der Sgt RAES kam aus dem 12 Li.
- 28 Aug: Der Cpl V.M. CUVELIER kam aus dem Clog 3.
- 24 Okt: Der Adjt DROUGUET J. ging zu dem 3 ChA über.
- 16 Okt: D 1Sgt GEMIS kam aus dem 3 Gn.

IV. Ernennungen

- 1 Sep: Die Sgten CSOR SCHUMACHER, FOSSEUR, LIZEIN, RENARD, DECLAYE, DESPIRLET, LAMMERS, BARBASSON und HUBARD wurden zum Sgt COR ernannt.
- 29 Sep: Der 1Sgt MONAMI C. wurden zum 1 Sgt Maj ernannt. Die Sgten COCQ E., PURNELLE, MAGNEE wurden zum 1Sgt ernannt.
- 1 Okt: Der Sgt CSOR JOLY P. wurden zum Sgt SOR ernannt.

V. Beauftragungen

- 1 Sep: Der Cpl CSOR CHERUY B. wurden als Sgt CSOR beauftragt.

VI. Prüfungszeugnisse

- 25 bis 29 Sep: Die Adjt Chef CANSSE und STEENHOUT bestanden die Fortbildungsprüfung NBC.
- 9 bis 13 Sep: Der Adjt GENTEN besuchte den Lehrgang «Verwalter Men».
- 26 Okt: Die Slt POSTMAN und BENOIST, der 1 Sgt Maj LÖFGEN, 1 Sgt PURNELLE, Sgt RAES bestanden die Prüfung für die Erlangung des 1 Sgt Maj.-Rangs.

VII. Wiedereinberufung der Reservoffiziere

- 4 Sep: Der Slt DE COCK DE RAMEYEN G.
- 28 Aug bis 9 Sep: Der Capt SANTIES - LT DUVIVIER R., LALLEMANS D. und MOSSEMANS P. - Slt ANTOINE P.

Les droits moraux et matériels des Combattants

LES VICTIMES DE GUERRE

C'est via une loi du 7 juin (Mc. 29.6) «instaurant de nouvelles mesures» à dater, en général, du **1^{er} juillet**, que vient d'être prolongé le «protocole 1975-1985» en faveur des victimes de guerre.

On trouvera ci-après un résumé succinct de ces 21 pages du Journal officiel, lequel publie également une seconde loi du 7 juin octroyant divers avantages aux **incorporés de force** dans l'armée allemande, dont une **rente viagère** (540 F — à l'indice 100 — par semestre reconnu), la prise en compte de cette durée pour le calcul de la pension «service public» et, pour le secteur privé, la possibilité d'obtenir une **pension anticipée** sans réduction.

1. «PROPORTIONNALITE»

Le principe de proportionnalité — déjà progressivement introduit — veut qu'une invalidité de, par exemple, 10 % octroie une rente égale à 10 % du montant alloué à l'invalidé à 100 %.

A présent, ce principe sera **intégralement** réalisé, en 3 étapes toutefois:

1/3 de la différence au 1.1.1988
1/3 de la différence au 1.1.1989
1/3 de la différence au 1.1.1990

et ce, sans que le bénéficiaire ait à effectuer la moindre démarche.

Concrètement, dès **janvier** prochain, les pensions de réparation équivaudront à:

% d'invalidité	pension annuelle en FB
10	51.588
15	77.384
20	103.176
25	128.972
30	154.768
35	180.560
40	206.356
45	232.152
50	257.948
55	283.740
60	309.536
65	335.332
70	361.124
75	386.920
80	412.716
85	438.508
90	464.304
95	490.100
100	515.896

Ces majorations s'appliqueront donc d'office:

1. aux invalides de **guerre 1940-45** et **assimilés**;
2. aux invalides **militaires** du temps de paix, mais à concurrence de **80 %** de ce qui est accordé pour un degré d'invalidité identique aux invalides de guerre 1940-45;
3. aux invalides de guerre **1914-18**, victimes d'un dommage physique survenu par le fait du service dans une unité combattante en ce sens que les **taux de leurs pensions seront portés à des taux au moins égaux à ceux octroyés pour un même degré d'invalidité aux invalides 1940-45**;
4. selon des conditions propres, aux invalides de guerre 1914-18 dont la maladie ou la

blesseure trouve son origine durant le service mais **non du fait du service**;

5. aux invalides de guerre **1914-18**, victimes d'un dommage physique survenu par le fait du service dans une unité non combattante, mais à concurrence de **80 %** de ce qui est accordé aux invalides de guerre 1914-18 cités au 3^e.

Quant aux **veuves**, elles bénéficieront également (mais partiellement) de ces augmentations: en effet, elles touchent **44,49 %** des montants repris.

Enfin, les **arriérés** de pension résultant de ces mesures seront seulement dus aux bénéficiaires **en vie au 1^{er} juillet 1989**...

2. PENSION DE VEUF

Dans le cadre de l'égalité de traitement entre hommes et femmes, le principe de l'ouverture d'un droit à pension aux **veufs d'invalides militaires** de la guerre a été légalement admis. Ainsi, tous les conjoints survivants, qu'ils soient homme ou femme, seront, en matière de pension, placés sur pied d'**égalité**.

Est ainsi appelé à bénéficier de cette législation, le veuf qui satisfait aux conditions suivantes:

- avoir été marié pendant **10 ans** au moins;
- l'épouse doit avoir été, pendant la période d'un an précédant son décès, titulaire, en qualité d'invalidé de guerre, d'une pension fixée sur la base d'un degré d'invalidité compris entre **10 % et 95 % inclus**.

Mais **aucun droit** à pension ne peut toutefois être conféré:

- au veuf **séparé de corps** à la requête de l'épouse;
- ou s'il y a eu un **divorce** prononcé avant le décès de l'ex-épouse;
- ou s'il y a eu **remariage** après le décès de l'épouse invalidé de guerre.

En outre, aucun droit à pension de veuf ne sera ouvert lorsque le décès de l'épouse se situe **avant le 1^{er} juillet 1989**.

La pension prendra cours

- soit le **1^{er} jour** du trimestre civil **suivant le décès** de l'épouse invalide de guerre, pour autant que la demande soit introduite avant l'expiration du **troisième mois** suivant le mois du décès;
- soit le **premier jour** du mois au cours duquel la demande a été introduite, dans tous les autres cas.

Attention: une **demande** doit être introduite — par recommandé — auprès de l'Administration des Pensions (pl. J. Jacobs 10 à 1000 Bruxelles).

3. VEUVES DE GUERRE

Le nouveau régime de pension de veuve de guerre instauré par la loi du 4 juin 1982 ne concernait, initialement, que les veuves et orphelins d'invalides décédés à partir du **1^{er} janvier 1982**. Dans la suite, ce régime a été

étendu, en trois phases successives, aux veuves et orphelins des invalides décédés entre le **1^{er} janvier 1973** et le **1^{er} décembre 1981**.

Le but de la nouvelle législation est d'étendre, à partir du **1^{er} juillet 1989**, ce régime de pension aux veuves et orphelins d'invalides **décédés AVANT le 1^{er} janvier 1973**. Compte tenu de cette mesure, **toutes** les veuves de guerre, quelle que soit la date du décès de leur mari, pourront ainsi bénéficier du régime de pension prévu par la loi.

Ici aussi, une **demande** est indispensable (rétroagissant au 1.7 si elle est introduite **avant octobre** prochain).

Attention: les conditions imposées par la loi du 4 juin 1982 restent d'application, c.-à-d.: — l'invalidé décédé doit être titulaire d'une pension d'invalidité d'**au moins 10 %** pendant la période d'un an précédant le décès — compter au moins **10 ans de mariage** au moment du décès, excepté si ce décès se situe **avant le 1^{er} janvier 1960** auquel cas il faut que le mariage ait eu lieu **avant le 1/1/50** et qu'il ait duré **1 an**.

Les veuves des **prisonniers politiques** de la guerre 1940-45, non titulaires d'une pension d'invalidité de 20 % forfaitaire pendant la période d'un an précédant leur décès mais qui ont introduit leur demande dans les délais fixés ou qui remplissent les conditions prévues à l'article 8 des lois coordonnées (c.-à-d. une captivité d'**au moins 6 mois**) peuvent également introduire leur demande.

Les veuves des **prisonniers de la guerre** 1940-45, qui remplissent les conditions pour obtenir l'invalidité forfaitaire de 10 % mais n'avaient pas atteint l'âge requis pour l'obtenir, pourront également en bénéficier.

Par contre, le conjoint **divorcé** ainsi que le conjoint survivant **séparé de corps** à la requête du conjoint décédé ne peut prétendre à la pension.

Le **remariage** du conjoint survivant entraîne, pour ce dernier, la **perte définitive** de ses droits à la pension.

4. FORCLUSION - DIVERS

Les prisonniers de guerre 1940-45 qui ont fait partie pendant un an au moins d'un **kommando** affecté aux travaux dans **les mines ou les carrières**, devront introduire leurs demandes d'une pension d'invalidité supplémentaire de 10 % au plus tard le **30 novembre prochain**. Ce, à peine de forclusion...

Enfin, et sous réserve de crédits disponibles..., un A.R. pourrait encore accorder divers avantages supplémentaires, affectés, par priorité, — à la suppression de la clause de **non-cumul** de la rente du mobilisé avec une rente de guerre; — à l'octroi, sous certaines conditions, aux titulaires du statut: des Forces belges en **Grande-Bretagne**, d'une majoration de rente égale à la pension à 10 % de l'invalidé de guerre 1940-45.

(*) Soit, actuellement, ± 1.605 F/semestre.

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes:

- Affranchir suffisamment leurs plis. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 13 F.
- Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.
- Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à «Président national», «Secrétaire national».

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au C.C.P. de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au C.C.P. de la trésorerie nationale.

Avez-vous reçu votre bulletin?

Régulièrement, des bulletins nous sont retournés, soit à la rédaction, soit à l'administration, soit à la section où est inscrit un membre. Cela résulte généralement du fait que l'intéressé a omis de nous faire connaître son changement d'adresse. Il arrive aussi — très exceptionnellement — qu'un bulletin nous soit retourné sans bande, celle-ci ayant été soit déchirée, soit perdue à la poste.

Ceux qui n'ont pas reçu leur bulletin dans les délais normaux, c'est-à-dire à la fin de chaque trimestre ou dans la première quinzaine du premier mois du trimestre suivant, doivent s'adresser à leur section: celle-ci dispose toujours d'une petite réserve pour les nouveaux membres et pour ceux qui n'auraient pas été servis par accident.

Membre de la Fraternelle?

COTISATIONS

L'exercice social de notre association court du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante.

Les cotisations sont perçues exclusivement par les sections ou leurs délégués. Elles sont libres de fixer elles-mêmes le montant minimum mais celui-ci ne peut être inférieur à 250 F.

Les sections doivent transférer à la Trésorerie nationale 160 F par membre, afin de couvrir les frais de confection et d'expédition de la revue trimestrielle (près de 80% des dépenses), le coût des cartes de membres, les assurances des drapeaux et porte-drapeau, la taxe sur le patrimoine, etc...

Il va de soi que ceux qui le peuvent sont invités à majorer, dans la mesure de leurs moyens, le montant de leur cotisation ou à verser des contributions de soutien pour notre bulletin.

Changements d'adresse

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

VERSEMENTS DE SOUTIEN

pour le bulletin: exclusivement au

C.C.P. 000-0344969-37

Fraternelle des Chasseurs Ardennais,
Arlon

FOURNITURES

Les prix ci-après sont obligatoires et doivent être appliqués par toutes les sections.

	RIX DE VENTE
Insignes grand format	75 F
Insignes petit format	75 F
Bérets verts (préciser pointure) munis de la hure (port inclus ou non)	350 F
(sans hure)	280 F
Hure dorée beret	75 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Cartes-vues du Monument national	10 F
Fanions ChA	385 F
Pour les titulaires de notre médaille du mérite:	
Décoration petit module (jusqu'à épaisseur du stock 350,—)	600 F
Fixe-ruban (diminutif de boucannière):	
— ordinaire	45 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	105 F

N.B.: les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.



Notre insigne

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm

Prix de vente au détail:
75 F l'exemplaire

**S'adresser
à sa section**